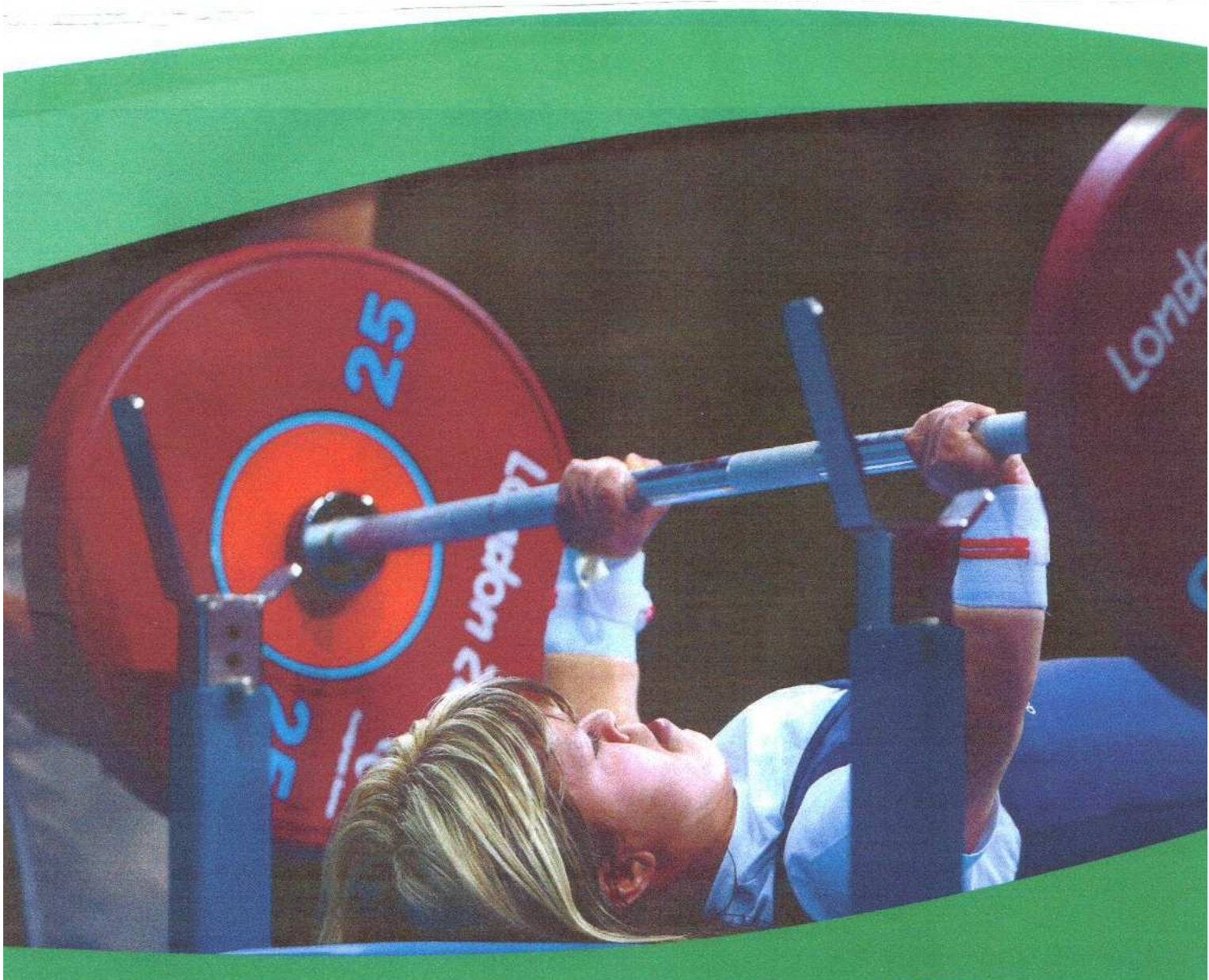


Power lifting : Règles et Règlement 2013-2016

Comité
International
Paralympique

Cette traduction française n'engage que la responsabilité de son auteur : Mr Jean Bernard GEBERT, Directeur Sportif Haltérophilie Handisport et Musculation
La version originale est consultable en anglais sur le site de l'IPC Power lifting



Powerlifting Règles et Reglement 2013-2016

Comité
International Paralympique
Décembre 2012



TABLE DES MATIERES

<u>1 Règles et Règlement de l'IPC Power lifting</u>	6 à 10
1.1 Compétitions reconnues par l'IPC Power lifting	6
1.2 Cycle des compétitions	6 à 7
1.3 Gestion organisation	6 à 8
1.4 Jeux Paralympiques	8
1.5 Formule AH	9
1.6 Admissibilité des athlètes	10
1.7 Minimum de qualification standard MQS	10
<u>2 Arbitres officiels de l'IPC Power lifting</u>	11 à 26
2.1 Tenue vestimentaire conforme	11
Officiels masculins	
Officiels féminins	
2.2 Officiels techniques, sélection, rôles et responsabilités	11 à 13
Compétitions IPC Power lifting	12
Approbation des compétitions de l'IPC Power lifting	13
2.3 Le délégué technique	14
2.4 Devoirs du délégué technique	15
Avant la compétition	15
Lors de la compétition	15
2.5 Le Jury	16
2.6 Le Président du Jury	16
2.7 Les membres du Jury	16
2.8 Arbitres	17
2.9 Le Chef arbitre	18
2.10 Arbitres devoirs	18 à 20
Avant la compétition	18
Pendant la compétition	19
A la fin de la compétition	20
2.11 Le secrétaire de la compétition	20
2.12 Les officiels du Comité technique Local LOC	21 à 23
Organisation technique	
Annonceur Speaker	21
Chronométrateur	22
Marshall	23
Contrôleur technique	23

2.13 Chargeurs Pareurs	
24 à 26	
Généralités	24
Le Chef chargeurs	25
Les Pareurs	26
<u>3 Le Coach</u>	26 à 28
<u>4. Pré inscription aux compétitions</u>	28 à 32
4.1 Entrées Inscription	28
4.2 Réunion Technique	29
4.3 Réunion technique officiels	29
4.4 Tirage au sort	29
4.5 L'équipement « kit »	30 à 31
4.6 La pesée	31 à 32
4.7 Présentation des athlètes	32
<u>5. Protestations (conduite générale, réclamations, appel)</u>	33 à 34
5.1 Conduite	33
5.2 Réclamations, appels	33 à 34
<u>6. Résultats</u>	35
6.1 Classement individuel des athlètes	35
6.2 Classement par équipe	35
6.3 Egalité de points entre équipe	35
<u>7. Classement</u>	36
<u>8. Records</u>	36 à 39
8.1 Généralités	36
8.2 Records du Monde	37 à 38
8.3 Records Régionaux	39
<u>9. Remise des médailles</u>	39 à 40
<u>10. Processus de validation des compétitions</u>	40
<u>11. Décisions prises lors de la compétition</u>	40 à 41
<u>12. IPC Power lifting Règlement technique</u>	41 à 59
12.1 Programme de la compétition, déroulement	41
12.2 Classement et table de calcul utilisés lors de la compétition	42
12.3 Catégorie d'âge	42 à 43

12.4 Site de compétition	43 à 44
Salle d'entraînement	44
Autres installations nécessaire	44
12.5 Plateau de compétition FOP	44 à 45
12.6 Equipement sportif	45 à 51
12.4 Site de compétition	43 à 44
Salle d'entraînement	44
Autres installations nécessaire	44
12.5 Plateau de compétition FOP	44 à 45
12.6 Equipement sportif	45 à 51
12.6.1 Bancs IPC spécifiques	46 à 47
12.6.2 Barre, disques , manchons	47
12.6.3 La barre	47 à 49
12 .6.4 Les disques	49 à 50
12.5.5 Les manchons	50
12.6.6 Les balances	50 à 51
<u>12.7 Tableau d'affichage et tableau d'information</u>	52
<u>12.8 Lumières</u>	52 à 53
<u>12.9 Affichage électronique</u>	53
<u>12.10 Athlètes, tenue, équipement</u>	53 à 59
12 .10.1 Maillot de compétition	54
12.10.2 T shirt	55
12.10.3 Chaussures	55
12.10.4 Soutien gorge	56
12.10.5 Foulard couvre chef	56
12.10.6 Sangles de jambes	56 à 57
12.10.7 Ceinture	57 à 58
12.10.8 Bandes de poignet	58 à 59
12.10.9 Plâtres	59
<u>13 Règles de la compétition</u>	60 à 69
13.1 Le système de passage	60 à 61
13.2 La compétition	62 à 64
Les autres athlètes médullaire	64
Les IMC	64
Les amputés	64
13.3 Le développé exécution du mouvement	65
13.3.1 L'ordre de départ « Start »	65
13.3.2 Le « Lift »	65
13.3.3 L'ordre de repose « Rack »	66
13.4 Disqualification	67 à 68
13.5 Les erreurs de chargement ou du Speaker	68
13.6 Exemple d'erreurs de chargement	69

1. REGLES ET REGLEMENT DE L'IPC POWER LIFTING

1.1 Compétitions reconnues par l'IPC Power lifting

Les compétitions reconnues et approuvées comprennent:

- Les Jeux paralympiques IPC
- Les Championnats du Monde IPC
- Les Championnats Régionaux (Championnat d'Europe, Championnat d'Asie, Championnats d'Afrique, Championnat des Etats Unis, Championnat d'Océanie)
- Les Compétitions IPC (Coupe du monde)
- Les Compétitions Nationales (sur invitation) et Internationales
- Les compétitions approuvées par un Comité National Paralympique (NPC).

La désignation de table de compétition est disponible à l'annexe 1.

1.2 Cycle des compétitions

1.2 Le Cycle des compétitions est fixé à 4 ans soit sur une Paralympiade et adopté comme suit:

- Année 1: Championnats Régionaux (le cycle des compétitions des Championnats Régionaux peut être ajusté, si il est inclus dans les Jeux régionaux)
- Année 2: Championnats du Monde
- Année 3: Championnats Régionaux (le cycle de compétition des Championnats Régionaux peut être ajusté, si il est inclus dans les Jeux Régionaux)
- Année 4: Jeux Paralympiques

1.3 Gestion, organisation

Le programme des manifestations approuvé par l'IPC Power lifting ne doit être en aucune façon modifié par le Comité d'Organisation Local (LOC)

Le Comité d'Organisation Local doit avoir l'accord préalable de l'IPC Power lifting quant à l'organisation technique mise en place

Seule l'IPC Power Lifting ou son Délégué Technique sont autorisés à accorder des dérogations sur le programme (par exemple dans le cas de nombre élevé ou faible d'athlètes, entrées limitées.....etc).

L'IPC Power lifting a seul le droit de gérer les Championnats du Monde ainsi que toutes compétitions internationales.

Le terme IPC Power lifting ne peut pas être utilisés dans le cadre d'un évènement international Power lifting sans le consentement de l'IPC Power lifting.

L'IPC Power lifting est habilité à formuler (rédiger) tous les règlements (règles) de toute compétition internationale

Toutes les règles et règlements établis par l'IPC Power lifting dans le cadre des compétitions mentionnées ci-dessus doivent être annoncés et publiés **six mois avant le premier jour de la compétition.**

L'IPC Power lifting est seul compétent en ce qui concerne toutes les questions non abordées dans les règlements (règles), concernant les arbitres, ou autres officiels

Il a seul le pouvoir de reporter des compétitions et la compétence ,d'établir en tout état de cause des directives cohérentes avec des règles adaptées pour leur organisation.

Pour les compétitions agréé et validée par IPC Power lifting les critères d'entrée (nombre d'athlètes / NPC, MQS, liste des événements, etc) sont définis dans la documentation de qualification publié sur le site web de l'IPC Power lifting www.paralympic.org \ **Power lifting.**

En ce qui concerne les Championnats du Monde, Championnats Régionaux et Coupes du Monde l'IPC Power lifting peut permettre aux Comités d'Organisation de limiter le nombre de concurrents par pays et par évènement.

L'IPC Power lifting fixe le nombre d'athlètes **senior** par Pays pouvant participer à toute compétition (à l'exception des Jeux paralympiques)

Chaque pays a le droit d'inscrire un maximum de 10 Compétiteurs hommes et de 10 Compétitrices féminines, répartis sur toute la gamme des 10 catégories de poids de corps masculins et féminins

Il ne doit pas y avoir plus de 2 compétiteurs seniors par pays dans une même catégorie de poids corporel

L'IPC Power lifting fixe le nombre d'athlète **junior** par Pays pouvant participer à toute compétition (à l'exception des Jeux paralympiques)

Chaque pays a le droit d'inscrire un maximum de 10 compétiteurs hommes et 10 compétitrices féminines, répartis sur toute la gamme des 10 catégories de poids de corps masculins et féminins

Il ne doit pas y avoir plus de 2 compétiteurs juniors par pays dans une même catégorie de poids corporel

Les plateaux seront composés d'un maximum de 10 athlètes (10) dans une même catégorie de poids de corps

Lorsque l'on compte plus de 10 athlètes (10) dans une même catégorie de poids de corps un ou d'autres plateaux seront constitués avec un maximum de 10 athlètes par plateau

Lorsque les plateaux sont formés, ils doivent être composés autant que possible du même nombre d'athlètes et leur composition déterminée par le poids de départ communiqué lors de la pesée.

Les athlètes ayant le poids de corps le plus bas formeront le premier plateau

1.4 Jeux paralympiques

En ce qui concerne les Jeux Paralympiques toutes les informations pertinentes à ce sujet figurent dans la rubrique concernant les Jeux paralympiques sur le site Web de l'IPC Power lifting : www.paralympic.org.

1.5 Formule AH

Dans le cas où le nombre d'inscriptions par catégorie de poids de corps est inférieur à trois, plusieurs catégories de poids de corps seront combinées, comme convenu entre le Comité d'Organisation Local (LOC) et l'IPC Power lifting

La table AH de classement à l'indice de performance sera appliquée pour déterminer le classement des athlètes et les médailles de la compétition (annexe 2).

Lors des compétitions nationales approuvées par l'IPC Power lifting où le nombre d'inscrit de catégories est faible (2 ou moins par catégorie) des plateaux combinés seront constitués

Ils seront formés pour se composer d'au moins 3 athlètes ou plus par groupe et la formule AH s'appliquera pour leur classement

Lorsque l'ensemble total des athlètes est faible dans certaines catégories (hommes et femmes), des groupes combinés seront constitués entre les deux sexes.

Lors des compétitions internationales approuvées par l'IPC Power lifting et spécialement lorsque le nombre d'inscrit dans certaines catégories de poids de corps est restreint (par exemple lors de compétitions Régionales) des catégories de poids seront combinées et la formule AH appliquée automatiquement pour le classement.

Les médailles seront ainsi attribuées pour chaque groupe constitué

Lorsque l'on ne compte que 15 hommes et 15 femmes au total, des catégories combinées seront constituées et les médailles réparties en fonction de ces catégories après accord officiel entre l'IPC Power lifting et les organisateurs de la compétition (LOC):

Exemples

Hommes: jusqu'à 72,00 kg inclus

Hommes: 72,01 kg et plus

Femmes: jusqu'à 61,00 kg inclus

Femmes: de 61.01 kg et plus

Lorsqu' au total on compte 16 hommes et 16 femmes ou plus, des groupes regroupant plusieurs catégories de poids de corps devront être constitués

Création de 3 épreuves officielles de partage égal, sauf si d'autres décisions officielles ont été prises entre l'IPC Power lifting et les organisateurs de la compétition:

Exemples

Hommes: jusqu'à 65,00 kg inclus

Hommes: de 65.01 kg jusqu'à 88,00 kg inclus

Hommes: 88,01 kg et plus

Femmes: jusqu'à 55,00 kg inclus

Femmes: de 55.01 kg jusqu'à 73,00 kg inclus

Femmes: 73,01 kg et plus de

Lorsque le nombre d'athlètes inscrits et les poids corporels déclarés ne correspondent pas aux exemples proposés ci-dessus, trois (3) groupes devront être si possible constitués en fonction des poids de corps relevés et du nombre d'athlètes inscrits

1.6 Admissibilité des athlètes

Concernant l'admissibilité des athlètes aux compétitions tous les compétiteurs doivent se conformer au règlement établi par l'IPC Power lifting : règlement IPC - Section 2 – Chapitre 3.1 - Nationalité athlète.

Lors de compétitions IPC Power lifting, et des compétitions reconnues par l'IPC Power lifting tous les compétiteurs doivent être certifiés par l'IPC Power lifting conformément à ses règlements : passeport et licence IPC obligatoires

En ce qui concerne la classification des athlètes, elle est fixée par le règlement IPC Power lifting, pour plus d'informations se référer aux règles de classification et règlements. <http://www.paralympic.org/Powerlifting/RulesandRegulations/Classification>

1.7 Minimum de qualification standard (MQS)

Ceux-ci sont précisés dans le Guide de qualification de la compétition en question.

L'IPC Power lifting fixe les minimas de qualification standard aux compétitions qu'elle organise: Championnat du Monde, Jeux Paralympiques, Championnats Régionaux

Les MQS seront régulièrement revus et ajustés à la hausse ou à la baisse en ce qui concerne toutes les compétitions spécifiques (même pour les Championnats du Monde et Jeux Paralympiques entrant dans un cycle quadriennal).

Une étude sera mise en place et un ajustement des MQS sera établi dans le meilleur intérêt et l'avancement du Power lifting

Toute modification apportée à un MQS ne peut entrer en vigueur qu'après un prochain événement majeur

Tableau détaillé sur l'annexe 3

2. ARBITRES OFFICIELS DE L'IPC POWER LIFTING

2.1 Tenue vestimentaire uniforme

Tous les responsables officiels de l'IPC Power lifting, y compris les classificateurs doivent toujours être convenablement habillés lorsqu'ils sont en fonction

Ils devront être dans la tenue suivante:

Officiels masculins

Les hommes doivent porter la tenue officielle approuvée par l'IPC Power lifting

Pantalon

Veste avec badge officiel (arbitre ou classificateur) arboré sur la poche gauche de la poitrine

Chemise blanche, cravate

Chaussure noires

Officiels féminins

Les femmes doivent porter la tenue officielle approuvée par l'IPC Power lifting

Elle se compose :

D'une jupe ou d'un pantalon

D'une veste avec badge officiel (arbitre ou classificateur) arboré sur la poche gauche de la poitrine

D'un chemisier blanc,

D'un foulard

Chaussures noires

2,2 Officiels techniques, sélection, rôles et responsabilités

Chaque compétition IPC Power lifting doit compter un nombre minimum d'officiels suffisant : arbitres, classificateurs reconnus, afin que la compétition se déroule au mieux.

L'IPC Power lifting tiendra un listing complète des arbitres et classificateurs officiellement autorisés

Chaque officiel doit renouveler son accréditation tous les quatre ans auprès de l'IPC Power lifting (processus de renouvellement de licence).

Pour s'assurer de l'expérience et de la compétence du plus grand nombre d'arbitres et au fin de perfectionnement de chacun des officiels un système de rotation dans la sélection sera mise en place à l'entière discrétion de l'IPC Power lifting

Pour la sélection des Techniciens Officiels Internationaux (ITOs), les critères suivants de sélection seront pris en considération:

- L'intégrité lors de la compétition
- L'expérience récente individuelle, la compétence globale dans tous les domaines de l'IPC Power lifting
- La Région où se déroule la compétition
- La prise en charge financière d'un officiel par le Comité d'Organisation Local (LOC)

Tous les officiels nommés par IPC Power lifting doivent respecter le code de déontologie de l'IPC Power lifting

Les officiels reconnus qui ont une autre fonction lors d'une compétition IPC Power lifting (par exemple, Coach, Team Manager, délégué officiel, sportif) n'officieront pas systématiquement pendant toute la durée de la compétition IPC Power lifting, à moins qu'ils n'aient pas de compétiteurs sur une journée ou une demi journée (matin ou après- midi)

Tous les coûts liés à leur fonction officielle effective (arbitrage, classification) :

- transport
- hébergement
- repas
- frais journaliers

ne seront pas pris en charge par le Comité d'Organisation mais par leur NPC

Lors des compétitions de l'IPC Power lifting les officiels seront choisis et nommés comme suit :

Compétition IPC Power lifting

En ce qui concerne toutes les compétitions organisées par l'IPC Power lifting celui-ci nomme un Délégué Technique, le nombre nécessaire de classificateurs, et un minimum de vingt et un (21) officiels en dehors de ceux prévus par le pays organisateur (LOC)

L'IPC Power lifting nommera un Délégué Technique Adjoint lors des Jeux Paralympiques et des Championnats du Monde ainsi que pour toutes autres compétitions Internationales

S'il le juge nécessaire l'IPC Power lifting vérifiera les qualifications requises des arbitres du Pays hôte organisateur

Pour maintenir l'intégrité nécessaire aux compétitions l'IPC Power lifting s'assurera et nommera un nombre minimum d'officiels (arbitres) pour couvrir l'évènement

Au niveau des événements majeurs de l'IPC Power lifting il y aura toujours un nombre minimum d'officiels (arbitres) pour couvrir l'évènement avec une majorité si ce n'est la totalité d'officiels : arbitres de *Catégorie 1*

Lorsque cela est possible un minimum de 8 officiels (arbitres) supplémentaires reconnus par l'IPC Power lifting du pays organisateur sera nommé après consultation et accord de l'IPC Power lifting

Lorsqu'un pays hôte organisateur d'une compétition n'a pas le nombre requis supplémentaire d'arbitres requis par l'IPC Power lifting il devra faire appel aux arbitres officiels internationaux disponibles pour s'assurer qu'il y aura un nombre suffisant d'officiels (arbitres) lors de l'évènement

Dans de tels cas, le pays hôte sera tenu de communiquer à l'IPC Power lifting les cours de formation mis en place pour former de nouveaux officiels (arbitres)

Lors des compétitions IPC Power lifting les arbitres statuant doivent être de *catégories 1 et 2*.

Le Délégué Technique, le Délégué Technique Adjoint et les membres du Jury doivent tous être des arbitres *de catégorie 1*

Approbation des compétitions par l'IPC Power lifting

Sur invitation (maximum 6 pays, dont les pays d'accueil) approuvé par l'IPC Power lifting

Sera nommé un Délégué Technique, 5 officiels (arbitres) reconnus par l'IPC Power lifting.

Le facteur primordial dans la sélection est de répondre aux règles de l'IPC Power lifting

♣ Compétitions Internationales (plus de 6 pays)

Pour une compétition internationale approuvée par l'IPC Power lifting il doit être nommé un Délégué Technique et un minimum de 15 officiels (arbitres) certifiés à l'échelle internationale par l'IPC Power lifting

L'IPC Power lifting prendra adéquatement en considération les arbitres certifiés IPC Power lifting du pays d'accueil organisateur, tout en satisfaisant aux règles établies dans ce domaine

♣ Compétitions Nationales

Pour une compétition nationale approuvée par l'IPC Power lifting il doit y avoir 1 Délégué Technique et au moins 5 arbitres agréés par l'IPC Power lifting

Dans toutes les compétitions internationales IPC Power lifting approuvées deux arbitres de la même nationalité ne doivent pas être sélectionnés pour statuer la même catégorie de poids de corps

En ce qui concerne les officiels nommés par l'IPC Power lifting les frais de déplacement (domicile à domicile), hébergement, repas, autres frais sur justificatif, et seulement après accord seront pris en charge par le Comité d'Organisation Local (LOC)

Ils seront pris en charge selon les accords finaux effectués entre l'IPC Power lifting et le Comité d'Organisation et ne doivent pas être fait directement par celui-ci

Après accord de l'IPC Power lifting certains frais pourront être remboursés (par exemple en cas de vol aérien)

Afin de compter plus d'officiels que ceux dûment autorisés, de leur permettre d'acquérir plus d'expérience, et dans la mesure où ils prennent en charge leurs frais de déplacement, ils peuvent présenter leur candidature par écrit à l'IPC Power lifting au fin d'un examen plus approfondi des fonctions qu'ils souhaitent occuper pour tout événement spécifique autre que les Jeux Paralympiques.

Ces places supplémentaires ne sont pas garanties mais seront autorisées par voie de négociation entre l'IPC Power lifting et le Comité d'Organisation (LOC)

Pour la nomination des classificateurs se référer aux règles de classification de l'IPC Power lifting rubrique : règlements

<http://www.paralympic.org/Powerlifting/RulesandRegulations/Classification>

2.3 Le Délégué Technique

Les critères minimaux requis pour être considéré comme un délégué de l'IPC Power lifting Technique (DT) sont les suivantes:

a) Un Délégué Technique doit être un arbitre de l'IPC Power lifting **catégorie 1**, arbitre international depuis cinq ans, ayant au minimum cinq ans d'expérience sur le terrain (compétitions). Il doit également avoir une très bonne compréhension orale et écrite de la langue anglaise et une bonne connaissance et un niveau élevé en informatique (compétences en TI)

b) Un Délégué Technique doit être capable de démontrer sa capacité à offrir un bon leadership afin d'être en mesure de superviser et organiser des compétitions. Efficace il doit avoir d'autres compétences clés nécessaires, par exemple assurer des cours de perfectionnement technique aux arbitres, la formation, le mentorat et la formation des entraîneurs. Il doit envisager et mettre en place toutes autres formations considérées comme nécessaire par des Comités d'Organisation Locaux (LOC) à destination des responsables et des bénévoles;

c) Un Délégué Technique doit également être facilement disponible afin d'être capable de s'engager pleinement, et de s'engager un certain nombre d'heures avant et pendant la compétition pour laquelle il est nommé.

2,4 Devoirs des Délégués Techniques:

Avant la compétition

- ♣ Etre promptement disponible afin de contacter l'organisateur de toute compétition, envisagé et aborder avec lui
 - tous les points techniques liés à l'organisation de la compétition
 - l'inspection générale (hébergement, lieu de la compétition, le lieu de formation, l'équipement informatique)
 - les résultats de programmation et accessibilité des transports
 - ♣ Maintenir un contact régulier avec le L.O.C. et surtout avec le Manager.désigné pour la compétition
 - ♣ Etablir et si nécessaire adapter le calendrier des compétitions en accord avec le LOC
 - ♣ Préparer et si nécessaire adapter les horaires des séances de formation.
 - ♣ Préparer les horaires quotidiens des arbitres et des Jury
 - ♣ S'assurer que les cartes d'invitation (wild card) soient préparées
 - ♣ En cas de demande par le LOC de procéder à un séminaire de remise à niveau des arbitres nationaux dans une période d'au moins six mois avant la compétition.
 - ♣ Veiller à ce que les dispositions anti-dopage soient en place et en conformité avec le Code antidopage de l'IPC Power lifting et le Comité International Anti-dopage.
- Veiller à ce que les conditions de travail soient respectées, en étroite collaboration avec le département concerné de l'IPC Power lifting

Lors de la compétition

- ♣ Mener une réunion technique au moins un jour avant le début de la compétition.
- ♣ Etre présent sur le lieu de la compétition chaque jour depuis le début (présentation de la journée) de la pesée jusqu'à la remise finale des médailles
- ♣ Constamment surveiller et superviser la compétition en liaison avec le responsable du Comité d'Organisation Local (LOC) et le Directeur Technique Adjoint (ATD) nommé.
- ♣ S'assurer que les règles de l'IPC Power lifting sont constamment suivies et appliquées tout au long de la compétition.
- ♣ Travailler en liaison avec le responsable du LOC afin de s'assurer que les cérémonies de remise de médailles aient lieu
- ♣ Organiser toutes réunions avec les arbitres, membres du jury qui lui paraîtront nécessaires pour permettre de recevoir des commentaires ou réflexions au sujet de la compétition ou d'aborder d'autres questions. Ces réunions devraient être planifiées chaque jour après la compétition.
- ♣ Surveiller les résultats en liaison avec le responsable de la compétition (LOC).
- ♣ Transférer les résultats officiels au bureau de l'IPC Power lifting à la fin de la compétition
- ♣ Veiller à ce que les dispositions anti-dopage sont en place et en conformité avec le code du Comité international antidopage et en étroite collaboration avec le département concerné de l'IPC Power lifting

2.5 Le Jury

Aux Jeux Paralympiques, Championnats du Monde, Championnats Régionaux ou Nationaux ou lors d'autres Jeux où événements internationaux majeurs un Jury sera désigné pour présider chaque plateau de la compétition

Le Jury sera composé de cinq (5) membres d'arbitres de **catégorie 1** de l'IPC Power lifting et de nationalité différente

Tous les membres du Jury doivent avoir de très bonnes compétences orales et écrites et la pleine compréhension de la langue anglaise.

Un membre du jury supplémentaire (remplaçant) doit toujours être désigné pour chaque session du jury, il devra être arbitre de catégorie 1 de l'IPC Cat Power lifting

Pour les Jeux Paralympiques, Championnats Mondiaux et Régionaux le Délégué Technique désigne le Jury pour chaque session de la compétition

2.6 Le Président du Jury

Le rôle du Président du jury est la suivante:

- ♣ Avant chaque compétition, le président du jury doit s'assurer que tous les autres membres du jury ont une parfaite connaissance approfondie de leur rôle.
- ♣ Faire en sorte que les règles techniques Power lifting soient correctement et normalement appliquées tout au long de la compétition.
- ♣ Remplacer un arbitre de catégorie 1 par un arbitre de catégorie 2 lors d'une tentative de record. Dans ce cas le jury peut aussi jouer ce rôle d'arbitrage
- ♣ Prendre les mesures de correction nécessaires, après consultation avec les membres du jury
- ♣ Comparer et vérifier que les résultats publiés sont conformes et correspondent aux saisies informatiques
- ♣ Enregistrer les résultats précis dans le listing de résultats des athlètes de l'IPC Power lifting (record des athlètes) et s'assurer que la liste des records des athlètes est redistribuée directement à l'athlète ou à son coach.

2.7 Les membres du Jury

La fonction du Jury est de soutenir le Directeur Technique (DT) en veillant à ce que les règles techniques soient appliquées pendant toute la compétition, appropriées et cohérentes

Tous les membres du jury doivent juger chaque mouvement, cela peut être fait par un système d'arbitrage lumineux semblable à celui des arbitres de plateaux (si disponible) et la décision doit être enregistrée manuellement sur les feuilles de pointage de la compétition.

Les membres désignés du Jury sont également responsables de vérifier avant la pesée l'équipement des athlètes (point ref 4.5 - Kit Check)

Au cours de la compétition, les membres du jury seront assis ensemble à proximité du plateau de compétition pour s'assurer d'une vision totalement dégagée sur la compétition

Pendant la compétition, le jury peut majoritairement remplacer tout arbitre dont les décisions arbitrales montre son incompétence.

L'arbitre concerné recevra un avertissement verbal préalable à toute action de licenciement.

Si un des membres du jury s'interroge et souhaite contester la décision d'un arbitre, dans la mesure où il dispose d'une majorité consensus des autres membres du jury, ses requêtes et ses observations doivent être signalées par l'intermédiaire du Président du jury à l'arbitre concerné.

Lorsque cela est possible le Président du Jury peut utiliser un système de lumière pour appeler un arbitre à la table du jury pour traiter de ces requêtes.

Le président du jury se doit alors de consulter les autres membres du jury et prendre la ou les décisions appropriées fondées sur un verdict majoritaire.

Si une erreur grave se produit au cours de l'arbitrage et est contraire aux règles techniques, le jury peut prendre les mesures appropriées pour corriger l'erreur.

Cela doit se faire par le Président du jury quelques soient les circonstances.

Lorsque la décision du Jury est unanime celui-ci peut à discrétion accorder à l'athlète une nouvelle tentative.

Le jury ne peut pas changer la décision collective des trois arbitres, sauf dans le cas où une contestation officielle contre la décision des arbitres est présentée conformément à la conduite de procédures de réclamation. (Voir point 5.2 Appels et Protestations pg 37)

2,8 Arbitres

Trois arbitres (3) reconnus par l'IPC Power lifting statuent au cours une compétition de power lifting.

Composé d'un Chef Arbitre (aussi connu sous le nom de Chef de plateau) et deux arbitres latéraux.

Les trois arbitres chargés d'arbitrer doivent toujours se placer dans ce qu'ils considèrent être la meilleure position visuelle sur la plate forme de compétition.

Ils ne doivent pas être trop près de la plate forme, pas directement dessus, et ne pas gêner la vue des membres du jury afin que celui-ci puisse donner son avis

Les arbitres peuvent recevoir différentes fonctions pendant toute la durée de la compétition (par exemple, être Chef arbitre dans une catégorie n'empêche pas un arbitre d'être arbitre latéral sur une autre catégorie si le planning bien sûr le permet

L'IPC Power lifting conserve son identité propre, sans s'aligner sur toute autre organisation similaire de par leurs règles, en conséquence tous les arbitres officiant lors des compétitions doivent avoir la qualification IPC Power lifting

Au niveau national, les arbitres peuvent être non-anglophones s'il n'y a pas d'autres arbitres présents parlant l'anglais.

Au niveau régional les arbitres doivent avoir au moins une compréhension de base de la langue anglaise, tant à l'oral qu'à l'écrit

L'IPC Power lifting se réserve le droit d'offrir la possibilité à ceux qui parlent moins couramment la langue anglaise de passer un examen dans leur langue maternelle afin d'être considéré comme un arbitre au niveau régional mais non au niveau international

Pour plus d'informations sur tous les arbitres de l'IPC Power lifting et les qualifications consulter Arbitres IPC Power lifting et Pathway développement sur <http://www.paralympic.org/Powerlifting/Athletes/Officials>

2.9 L'arbitre en chef

L'arbitre en chef (Chef de plateau) sera toujours assis derrière la tête de l'athlète afin d'observer plus facilement que les règles techniques sont respectées, par exemple la largeur de la prise des mains.....etc

Il devra toujours être placé face au public.

L'arbitre en chef est aussi responsable de ce qui suit:

- ♣ Vérifier que la plate forme de compétition est conforme aux règles du mouvement de Power lifting
- ♣ Vérifier que la barre est correctement chargée, horizontale et centrée sur les racks (supports)
- ♣ Vérifier que les hauteurs des deux supports (taquets) sont à la hauteur souhaitée et demandée par l'athlète
- ♣ Donner une commande orale et un signal visuel à l'animateur speaker lorsque la barre est correctement chargée et alignée et que les supports sont à la hauteur souhaitée
- ♣ Consulter si nécessaire ses deux arbitres latéraux, le Jury et ou tout autre officiel pour accélérer de façon plus efficace l'arbitrage
- ♣ Donner les commandes nécessaires et les signaux à l'athlète à chaque tentative tout long de leur passage comme décrit dans le point 13.4 "ordre de départ : "Start" et "Rack" ordre de reposer".

2,10 Arbitres Devoirs

Avant la compétition

Les trois arbitres doivent conjointement s'assurer que:

- a) L'équipement de la plate-forme de compétition soit conforme en tous points aux règles de l'IPC Power lifting
- b) Les barres de la compétition et les disques ont été vérifiés et qu'il n'y ait pas d'écart entre les poids

Tout équipement défectueux sera mis au rebut.

c) Vérifier que la balance est exacte et à une certification officielle

d) Vérifier que les athlètes sont pesés en fonction de leur catégorie de poids et du planning établi

e) Vérifier l'équipement personnel de l'athlète qui doit être conforme tous les égards au règlement.

Pendant la compétition

Les trois arbitres doivent également toujours vérifier que durant la compétition:

a) Toutes les règles de l'IPC Power lifting sont appliquées et respectées par l'athlète et son entraîneur

b) La barre est correctement chargée au poids demandé par l'athlète. Les arbitres peuvent utiliser un listing de charge à cet effet

c) L'équipement personnel (kit) de l'athlète est exactement comme il l'a déclaré avant la pesée, et enregistrée par les arbitres (la même chose s'applique à la suite d'une tentative de record réussie)

d) Si l'un des arbitres latéraux a des raisons de douter de l'équipement de l'athlète en égard du point ci-dessus, il doit, après la fin du mouvement de l'athlète, informer le Chef arbitre de tout soupçons.

e) Les trois arbitres doivent alors ré examiner la tenue de l'athlète et son équipement personnel. Si l'athlète est considéré comme coupable de porter ce qui n'est pas conforme aux règles ou que ce qu'il porte ou utilise n'a pas été vérifié et enregistré à la pesée, il doit être disqualifié immédiatement

f) Veiller à ce que seul l'athlète déplace la barre vers une nouvelle position de départ sur les supports Cela peut être exécuté avec ou sans l'assistance demandée de l'entraîneur ou de l'athlète aux chargeurs. L'entraîneur n'a jamais le droit de toucher la barre, mais peut demander que la barre soit déplacée par les chargeurs (Spotter).

g) Dans de tels cas, le chronométrateur ne doit pas arrêter le chronomètre. C'est à l'entraîneur ou à l'athlète de demander cette aide.

h) La position de départ d'un mouvement doit respecter les règles de power lifting

i) Si l'un (e) des arbitres latéraux considère que la position de départ d'un athlète est incorrect il (elle) doit avant l'ordre de départ donné par le Chef arbitre à l'athlète immédiatement lever la main et attirer l'attention sur le fait qu'il existe un défaut potentiel. Cela ne peut être fait une fois que l'ordre de départ ait été donné

j) Si l'attention d'un arbitre est attirée sur un défaut potentiel avant l'ordre de départ et qu'il ya alors un consensus majoritaire entre les trois arbitres qu'un défaut existe, le Chef Arbitre ne donnera pas l'ordre de départ "start".

L'athlète ou son entraîneur doit verbalement demander au jury et être informés de la raison pour laquelle l'ordre n'est pas donné

Le Chef arbitre sera chargé de transmettre ces informations à l'athlète

k) L'athlète ne disposera alors que du reste du temps à courir pour corriger sa position de départ et recevoir l'ordre de départ du Chef arbitre « Start »

l) Les arbitres et tous les autres officiels doivent s'abstenir de donner des conseils, de faire des commentaires lors de la compétition.

Ils ne doivent jamais recevoir d'informations verbales ou écrites concernant le déroulement global de la compétition.

Tout officiel offrant des conseils de coaching pendant la compétition qui pourraient influencer sur le classement général de celle-ci sera d'abord averti oralement, puis relevé de ses fonctions si nécessaire.

m) Les arbitres ne doivent jamais tenter d'influencer les décisions des autres arbitres.

A la fin de la compétition

A l'issue de chaque plateau les trois arbitres en fonction doivent signer tous les protocoles officielles nécessaires à leur enregistrement ainsi que tous les autres documents nécessitant une signature (par exemple dossiers, fiches de résultats, etc)

2,11 Le secrétaire de la compétition

Le secrétaire nommé de la compétition est principalement responsable du bon enregistrement des résultats et de l'état d'avancement de la compétition

Ses autres fonctions sont les suivantes :

a) Vérifier la liste des compétiteurs du point de vue du poids, entrer le poids corporel, le numéro de passeport IPC power lifting.... etc

b) Superviser le tirage au sort avant la pesée.

c) Enregistrer le poids du corps si cela est jugé nécessaire au cours de la pesée.

d) Emettre les cartes d'accréditation à l'athlète et aux deux (2) officiels de leur équipe seuls admis à la salle d'échauffement.

e) Superviser avec le Marshall l'ordre de passage des compétiteurs pendant la compétition.

f) Superviser l'enregistrement de tout nouveaux records établis lors de la compétition.

g) Veiller à ce que tous les arbitres et responsables concernés aient bien signé la feuille de match officielle, les records, ainsi que tout autres documents nécessitant une signature

2.12 Les officiels du Comité d'Organisation Local (LOC) : organisation techniques

Après consultation de la direction de l'IPC Power lifting la Direction Technique du Comité d'organisation local (LOC) nomme les personnes suivantes qui doivent tous être reconnus par l'IPC Power lifting.

Ils devront avoir l'expérience requise en fonction du niveau de la compétition afin que l'intégrité de celle-ci ne soit pas remise en cause

L'IPC Power lifting validera ces nominations

Il s'agit de

Annonceur/ Speaker

L annonceur (speaker) agira comme un maître de cérémonie tout au long de la compétition

Il est principalement chargé de veiller au bon déroulement de la compétition et s'assurer que tout le monde soit informé

Il doit se conformer aux directives de l'IPC Power lifting et suivre de façon cohérente la procédure officielle mise en place au cours du déroulement de la compétition

Les informations le seront par haut-parleur

Le speaker devra également afficher ces informations sur un tableau d'affichage électronique placé au premier plan afin d'être visible de tous

Il / elle annoncera tout changement de poids.

Il / elle annonce clairement à l'arbitre en chef (chef de plateau) et au chef des chargeurs le poids demandé (toujours en kilogrammes) : barre chargée à ...kg le réglage en hauteur de rack nécessaire pour la prochaine tentative : hauteur de barre à...

Il /elle annonce le nom du compétiteur suivant afin de l'informer de son prochain passage : se prépare

Lorsque la barre est chargée au poids annoncé, que la hauteur de rack a été réglée et la plate-forme dégagée pour l'athlète, l'arbitre en chef l'indiquera alors verbalement et visuellement en levant son bras dans la direction du speaker : barre chargée

Le speaker annoncera alors immédiatement et clairement dans l'ordre suivant

a) "Le bar est chargé»,

b) "à..... kg"

c) «Pour la tentative (1ère, 2ème, 3^{ème} essai)"

d) «du (nom du pays) »

e) Appelez le compétiteur par son nom complet pour l'inviter à se présenter sur la plate forme et procéder à son essai

A ce moment précis le chronométrateur doit également démarrer son chronomètre pour la tentative qui doit être réalisée dans un laps de temps précis

Le chronométrateur

Le chronométrateur est responsable de vérifier l'exactitude du temps alloué à l'athlète pour exécuter son mouvement dès l'annonce de son passage par le speaker

Le compétiteur dispose alors de **deux (2) minutes** pour démarrer son mouvement après l'annonce du speaker

Lorsqu'un quatrième essai (4^{ème}) est demandé pour une tentative de record l'athlète dispose de (3) minutes au lieu de (2) minutes pour exécuter sa tentative

Le chronométrateur doit démarrer le chronomètre seulement après que le nom complet de l'athlète ait été annoncé

Il doit annoncer oralement (haut parleur) et par un signal sonore à l'athlète qu'il ne lui reste plus **qu'une (1) minute** pour exécuter son mouvement

Le chronométrateur doit arrêter et réinitialiser son chronomètre dès que le Chef arbitre a proclamé le jugement

Le chronométrateur est également chargé de faire fonctionner manuellement et séparément tout autre enregistreur de temps (chronomètre) nécessaire à un compte à rebours, par exemple :

- après une tentative l'athlète doit quitter la plate-forme dans **les 30 secondes** qui suivent la fin de son mouvement
- l'athlète ou son entraîneur dispose **d'une (1) minute** entière après avoir quitté la plate forme pour communiquer au Jury sa prochaine tentative. Celle-ci doit être transmise à la Secrétaire de la compétition via le Marshall après avoir été notée signée par l'entraîneur et contresignée par le Marshall

Une fois que le chronométrateur a déclenché le chronomètre pour une tentative il ne doit être arrêté que lorsque:

- a) Le Chef arbitre donne le signal de fin du mouvement
- b) L'allocation de temps alloué est écoulé
- c) L'arbitre en chef, à sa discrétion donne un commandement direct verbal de suspendre le chronomètre pour des raisons valables et justifiées.

Si le compétiteur n'exécute pas sa tentative au cours du temps qui lui est alloué (2 minutes), le chronométrateur doit verbalement le signaler : « Time » (Temps) et le Chef arbitre doit donner l'ordre verbal audible à l'athlète : "rack" et la tentative sera annulée.

Le début du mouvement doit coïncider avec le signal de début de l'arbitre en chef.

Marshall

Les responsabilités Marshall sont les suivantes:

- a) Contrôler les cartes de progression afin que le passage des athlètes se fassent dans le bon ordre et que la compétition se déroule au mieux
- b) Recevoir, contrôler et vérifier toutes les nouvelles tentatives et modifications de charge déposées par les athlètes ou leur entraîneur
- c) Organiser les tentatives déposées par les athlètes ou leurs entraîneurs d'une façon ordonnée, lorsque par exemple un même poids est demandé le premier à passer est l'athlète ayant tiré le numéro le plus petit au tirage au sort, et ceci toujours dans cet ordre
- d) Communiquer au speaker convenablement un par un et dans l'ordre les tentatives des athlètes soit par écrit soit via un écran d'ordinateur.
- e) Seul le Marshall est habilité à recevoir une nouvelle tentative ou une modification de charge
- f) Toute tentative ou changement de charge doivent être écrits directement et uniquement sur la feuille d'essai par l'athlète ou son entraîneur à l'encre noire ou bleue. Il sera ensuite contresigné par le Marshall en rouge. L'athlète ou son entraîneur disposent **d'une (1) minute** après avoir quitté la plate forme pour informer le Secrétaire par le biais du Marshall de sa prochaine tentative

Contrôleurs techniques

Les contrôleurs techniques (au minimum de 2) ont les responsabilités suivantes:

- a) Le contrôleur technique en chef doit assister la vérification de l'équipement (Kit)
- b) Aider à contrôler l'accès officiel à la salle d'échauffement et l'accès à la plate forme de compétition
- c) Faire en sorte que les athlètes désignés en fonction de leur catégorie de poids et leur sexe ainsi que leur entraîneur soient admis (selon les règles spécifiques pour la compétition) dans la salle d'échauffement ou à proximité de l'entrée de la plate forme de compétition
- d) Aider et s'assurer du bon ordre de déroulement de la compétition, des présentations et des cérémonies des médailles.
- e) S'assurer que les athlètes sont bien informés et prêts au moment opportun pour toute présentation des athlètes, la compétition et pour les cérémonies de remise des médailles.
- f) S'assurer que les athlètes et leurs entraîneurs sont bien informés de leur possibilité de modifier leur première tentative **cinq (5) minutes** avant le début de leur passage
- g) Surveiller visuellement et vérifier avant qu'ils ne soient autorisés à entrer sur la plate forme que les athlètes portent bien uniquement la tenue et l'équipement figurant sur la liste officielle approuvée par le jury avant la pesée

h) S'assurer que l'athlète et son entraîneur n'entrent pas sur la plate forme avant que le chronométrateur n'ait déclenché le compte à rebours

2,13 Chargeurs/Pareurs

♣ Généralités

Les Chargeurs jouent un rôle majeur dans les compétitions l'IPC Powerlifting

Ils doivent avoir:

a) une bonne compréhension et connaissance des règles de l'IPC Power lifting un niveau suffisant de compréhension de la langue anglais, une expérience fiable et l'habitude de manipuler des poids auprès d'athlètes ayant un handicap

b) bien compris les différents gestes techniques du Power lifting et avoir une connaissance des différents type de handicaps

c) les chargeurs qualifiés ayant suivi un coaching et ayant une forme et une force physique leur permettant de soulever des poids sans difficultés seront préférés en premier et retenus par l'IPC Power lifting

Une expérience de ce travail sur le plan international avec les athlètes handicapés est souhaitable et essentielle

d) Les chargeurs identifiés comme pareurs doivent être facilement disponibles afin de suivre toute formation pratique ou théorique (règles) jugée nécessaire par IPC Power lifting, et cela au moins **trois (3) jours** avant la compétition

Les frais occasionnés seront pris en charge par le Comité Local d'Organisation (LOC)

L'IPC Power lifting se maintient le droit sans équivoque de décision sur la nomination de toute personne identifiée comme un chargeur / pareur potentiel

Lorsqu'une personne se voit offrir un tel poste mais qu'il s'avère incompetent après une formation ou au cours de la compétition il sera immédiatement exclu à ce poste et remplacé

Comme cela pourrait nuire à la santé et à la sécurité des athlètes un premier avertissement ne sera pas nécessairement proposé.

Ils ne doivent jamais être moins de trois (3) au plus cinq (5) sur la plate forme de compétition en même temps

Le groupe de chargeurs / pareurs en exercice sera composé d'un Chef chargeur et d'un minimum de deux (2) et d'un maximum de quatre (4) assistants

Parmi eux deux personnes compétentes joueront le rôle d'observateurs principal

Lors d'événements majeurs 5 chargeurs / pareurs sont conseillés sur chaque plateau

Les rôles des observateurs sont combinés

♣ aider le Chef arbitre (Chef de plateau) dans le bon déroulement de la compétition

♣ garder l'équipement et la plate-forme, propre, ordonnée et sécurisée

Ils ne doivent jamais donner aux athlètes des conseils de coaching ou tout autre conseil à tout moment.

S'ils brisent cette règle ils peuvent être immédiatement exclus du groupe, sans qu'un avertissement leur soit nécessairement donné.

Tous les chargeurs / pareurs lors de la compétition doivent être habillés de vêtements propres et en ordre : t-shirt ou polo, sans publicité apparente

♣ Le Chef Chargeur

La personne identifiée comme Chef chargeur doit suivre les consignes et les ordres du Chef arbitre seul responsable de la compétition

a) Doit donner les consignes générales et les ordres aux observateurs pour s'assurer que la barre est correctement et efficacement chargée et déchargée

b) Doit s'assurer que les supports sont fixés à la hauteur annoncée par le haut-parleur et que la barre est bien placée horizontalement et au centre des supports avant chaque mouvement et confirmer verbalement au Chef arbitre que le 'bar est « chargée »

c) Faire en sorte que la barre, le banc et la plate-forme à la demande du Chef arbitre soient propres et bien rangés et à la demande du Chef arbitre durant tout le temps de la compétition

d) Peut aussi

- aider l'athlète à repositionner ou à réaligner sa barre sur les supports
- aider l'athlète à soulever la barre des supports (guidage) à la demande préalable de celui-ci ou de son entraîneur en suivant leurs instructions et leurs directives

e) Il / elle ne doit jamais toucher la barre lors de la tentative, à moins d'y être invité par le Chef arbitre, ou à la suite de l'ordre 'rack' donné à l'athlète par celui-ci

f) Au cours de l'aide apportée à l'athlète la barre doit être guidée et positionnée au dessus de la ligne de poitrine. Une fois que l'athlète considère qu'il a le contrôle de la barre il le signale alors afin que l'observateur en chef se retire

L'athlète doit contrôler et maintenir la barre les bras étendus et l'observateur en chef doit se positionner en arrière et sur le côté le plus rapidement possible afin que le Chef arbitre puisse voir l'athlète et lui donner l'ordre de départ : «start».

♣ les pareurs

Ils doivent toujours être présents et vigilants, positionnés à chaque tentative de chaque côté des supports et de la barre

Leurs mains doivent verrouiller de concert la barre au maximum 10 cm au-dessous de l'extrémité de celle-ci (après les manchons ou colliers) sans jamais la toucher entre le temps qui s'écoule entre la commande « start » et la commande « rack »

Ils doivent suivre le mouvement de la barre, tout en l'observant, du bas vers le haut

Ils doivent être vigilants afin de soulager l'athlète dans le cas où la barre échapperait à son contrôle et uniquement s'ils sont invités à le faire par le Chef arbitre « rack »

Ils doivent prendre la barre lors du mouvement suite à l'ordre du Chef arbitre : «rack».

Cet ordre pourra être donné par le Chef l'arbitre si celui-ci estime que le levé (mouvement) est infructueux, sans succès, que la barre a eu un mouvement vers le bas au cours de l'ascension par exemple

Ils peuvent aider l'athlète à prendre la barre des supports au début du mouvement mais uniquement à la demande de l'athlète ou de son entraîneur.

Ils peuvent aider à replacer la barre après la tentative, mais seulement après la commande du Chef arbitre « rack »

Si au cours de la tentative l'athlète est privé d'une tentative réussie du fait d'une erreur d'un ou des deux pareurs, sans qu'il y est faute de sa part, une nouvelle tentative lui sera attribué par les arbitres.

Cette tentative supplémentaire aura lieu à la fin de tous les essais suivant du plateau

Ils peuvent à sa demande ou à celle de son entraîneur aider l'athlète à se sangler ou mais à aucun moment le faire à leur place

3. LE COACH

Le coach (entraîneur) joue un rôle essentiel dans le bien être et la sécurité de l'athlète
L'IPC Power lifting doit s'assurer que le Coach, comme n'importe quel autre entraîneur national, qui pénètre dans la salle d'échauffement ou dans la salle de compétition détient bien un diplôme officiel d'entraîneur reconnu par son instance nationale

L'IPC Power lifting doit s'assurer que le Coach est couvert par une assurance appropriée à ses fonctions

Le Coach doit avoir une bonne connaissance et compréhension des règles de Power lifting en vigueur le jour de la compétition

L'entraîneur est autorisé à pénétrer dans la salle d'échauffement pour coacher son athlète et le préparer pour la compétition

Il doit toujours porter le badge d'accréditation qui lui a été donné par le Comité d'Organisation Local (COL) au début de la compétition et le montrer obligatoirement à tout officiel de l'IPC Power lifting qui lui demande

Il n'y aura jamais plus de deux entraîneurs accrédités par équipe dans la salle d'échauffement au même moment.

L'entraîneur est autorisé à aider l'athlète à se diriger vers la plate forme de compétition et à en sortir, et à l'aider au besoin pour s'installer sur le banc et le sangler

Il est de la responsabilité de l'athlète ou de son entraîneur de vérifier, avant d'être appelé à la plate forme, que la hauteur des supports correspond bien à celle enregistrés officiellement

Une fois la barre annoncée comme chargée et que l'athlète est appelé par le haut-parleur, le chronomètre lancé toute éventuelle demande d'ajustement des supports verticaux sera effectué dans les deux minutes accordés à l'athlète pour exécuter son mouvement

L'entraîneur peut aider l'athlète à se sangler et éventuellement demander l'assistance des observateurs secondaires ou arbitres latéraux

Une fois son athlète sur le banc, l'entraîneur ne doit jamais toucher la barre, les supports, les bras et les mains de son athlète pendant sa période de préparation.

Il ne peut que lui donner des instructions verbales

L'entraîneur peut demander aux chargeurs de barre d'aider son athlète dans sa préparation finale

Pendant le mouvement l'entraîneur doit rester dans la zone de coaching désigné et marqué au sol par le Directeur technique ou le responsable du Jury

Si un entraîneur veut contester une décision il doit présenter sa réclamation au Président du Jury sur un formulaire officiel et **payer 100 € dans la minute** qui suit

L'entraîneur ne doit jamais communiquer avec les arbitres

L'entraîneur doit toujours se conduire de manière professionnelle en parfait accord avec les règles de son pays et du sport de Power lifting, notamment sur la plate forme de compétition

L'entraîneur doit toujours porter une tenue irréprochable propre et des chaussures, qui ne doivent présenter aucune forme de publicité ou logo de sponsor

Ne sont autorisés à être portés que le nom de la Nation de l'athlète, ou tout logo reconnu et accepté par Power lifting

Les couvre chef de toute sorte ne doivent jamais être portés sur la plate forme de compétition

Tout entraîneur considéré par le jury comme discréditant le sport power lifting de manière malveillante ou qui conteste une décision sera prié sur le champ de quitter le lieu de la compétition et son accréditation lui sera retiré.

4. PRE-INSCRIPTION AU COMPETITION

4.1 Entrées Inscriptions

Les athlètes inscrits doivent communiquer leur catégorie de poids de corps 6 semaines avant la compétition

Les athlètes ne peuvent être inscrits que s'ils ont réalisé les minimas de qualification établis (MQS) et requis dans leur catégorie de poids par l'IPC Power lifting

Toutefois chaque nation concurrente est autorisée à inscrire au maximum un (1) athlète qui n'a pas réalisé les minimas requis si elle compte moins de trois (3) athlètes dans l'une des catégories hommes et femmes

La catégorie de poids de corps d'un athlète communiqué à l'inscription est considérée comme définitive.

Sauf aux Jeux paralympiques où les poids de corps communiqués sur le formulaire final d'inscription ne peuvent être modifiés, chaque athlète inscrit à une compétition aura la possibilité de changer de catégorie (soit monter ou descendre d'une (1) catégorie de poids) par rapport à celle donnée à l'inscription et sera notée sur le formulaire d'inscription final

Cette modification n'est possible qu'une fois (1 fois) et doit être demandé au cours de la réunion technique.

Une pénalité de 100 €(euros) sera imposée pour tout changement.

Il n'y aura pas d'autre autorisation de changement de catégories de poids

Si la demande n'est pas faite à la réunion technique l'athlète sera disqualifié, exclu de la compétition et enregistrées dans les résultats comme n'ayant pas concouru DNS

4.2 Réunion technique

Pour toutes les compétitions reconnues par l'IPC Power lifting une réunion technique d'information aura lieu au moins un jour avant le début de la compétition avec les représentants officiels (NPC) de chaque nation (maximum autorisé de deux représentants par pays (PNJ)

Il est obligatoire qu'au moins un (1) d'entre eux ait une bonne connaissance et compréhension de l'anglais et des règles du Power lifting

Lorsque la salle de réunion est trop exigüe l'IPC Power lifting conservera le droit de réduire ce nombre à un représentant par NPC

Au cours de la réunion technique les questions suivantes seront abordées:

- a) l'appel des pays
- b) la confirmation de l'inscription des athlètes dans chaque catégorie de poids de corps ainsi que tout changement de catégorie d'un athlète
- c) Le planning de la compétition
- d) les protocoles et toutes autres questions pertinentes concernant la compétition

Les modifications susceptibles d'être faites concernant le planning des compétitions après la réunion technique seront communiqués à tous les NPCs dans un temps opportun.

4.3 Réunion technique des officiels

Une fois que la réunion technique avec les représentants officiels des pays sera terminée une réunion technique des responsables la compétition aura lieu immédiatement après.

4.4 Tirage au sort

Le tirage au sort est un processus où l'athlète se voit attribué un numéro permettant d'établir son ordre de passage leur de la compétition lorsque deux athlètes d'une même catégorie de poids et sur le même plateau ont choisi la même charge

Ils lèveront alors dans l'ordre numérique du tirage au sort. (du plus petit chiffre au plus élevé)

Le tirage peut être effectué de façon aléatoire par l'ordinateur de la compétition par l'IPC Power lifting ou au cours ou à la fin de la réunion technique des NPCs

Dans toutes les compétitions Power lifting agréés ou validées le tirage au sort peut être fait manuellement par les deux des trois personnes suivantes: le Directeur technique de la concurrence, le Secrétaire et / ou le Président du Jury.

Le tirage au sort peut être effectué à tout moment avant le début de la pesée mais en accord avec l'athlète

4.5 L'Équipement « Kit »

La vérification de l'équipement de l'athlète (kit) se fera généralement 15 minutes avant le début de la pesée.

Cependant il est à la discrétion du Directeur technique, de la Secrétaire de la compétition et des officiels nommés pour cela de programmer ce contrôle à une date antérieure pré déterminée, à condition que tous les athlètes concernés soient dûment informés et disponibles.

La vérification sera effectuée à une heure prévue

Cette vérification ne pourra se faire à la pesée

Les athlètes qui se présentent en dehors de l'heure prévue pourront encore, si le temps le permet être vu par les officiels chargé de la vérification moyennant une amende de 100 €

Pour ce contrôle du « Kit » un minimum de trois (3) responsables techniques (membres du jury en général) seront désignés et responsables de l'inspection de l'équipement complet personnel de l'athlète (vêtements et matériel)

Les contrôleurs noteront, cocheront et valideront sur le formulaire prévu à cet effet tous les vêtements personnels et le matériel utilisé par l'athlète

Tous les athlètes doivent être en possession de leur carte d'identité et de leur passeport IPC Power lifting, livret de Power lifting au nom de l'athlète avec sa photographie ses résultats et ses records

En cas de non présentation de ces documents l'athlète sera passible d'une amende de 100 €

Tout l'équipement personnel de l'athlète doit être propre (vêtement), afin de n'être pas refusé par les contrôleurs

Les athlètes devront donc présenter aux officiels lors de cette vérification du « Kit »

- ♣ leur carte d'identité IPC Power lifting
- ♣ leur livret de l'IPC Power lifting athlète
- ♣ leur combinaison
- ♣ leur T-shirt
- ♣ leur Chaussures

Toujours à présenter sur la table de contrôle .

Il ne doit jamais être vérifié sur l'athlète

- ♣ leur coiffure (femmes)
- ♣ Les (leur) Sangle (s) de fixation sur le banc
- ♣ leur ceinture
- ♣ leur(s) Bandage(s)
- ♣ Leurs bracelets de force
- ♣ Plâtres

Pour plus de détails sur la description de l'équipement mentionné ci-dessus se référer au chapitre **12.10**.

4.6 La Pesée

La pesée des concurrents doivent commencer au plus tôt deux heures avant le début de la compétition de chaque plateau d'une catégorie donnée

Le temps consacré à la pesée ne devra pas dépasser une heure et demie

Tous les athlètes de la même catégorie de poids de corps et du même plateau doivent se présenter ensemble à la pesée

La pesée sera effectuée par trois (3) arbitres désignés pour la catégorie de poids de corps dans laquelle les athlètes doivent concourir

Sauf exception pour des raisons de sexe les athlètes doivent toujours être pesés dans l'ordre pré établi de leur passage lors de la compétition par le tirage au sort effectué avant la pesée

Si un athlète n'est pas prêt à l'appel de son nom il sera pesé à la fin de la pesée

La pesée de chaque athlète sera effectuée dans une pièce privée, seul ou avec son entraîneur ou son Directeur sportif, par les trois arbitres désignés à cet effet

Afin d'accélérer le processus et l'efficacité de la pesée et de la compétition le (la) Secrétaire de la compétition peut être présent pour aider à l'enregistrement des données avec l'accord du Directeur technique de la compétition

Le passeport et livret de l'IPC Power lifting IP doivent être présentés à la pesée.

Tout athlète ne présentant pas sa carte d'identité et son livret IPC Power lifting à la table des arbitres au moment d'entrer dans la salle de pesée sera passible d'une amende immédiate de 100 €.

Les compétiteurs peuvent choisir d'être pesé nu ou en sous-vêtements ou avec tout autre vêtement mais toujours sans aucune prothèse ou orthèse.

Lorsque les compétitrices féminines sont pesés la procédure habituelle peut être adaptée afin de s'assurer que les compétitrices soient pesés par des arbitres de leur propre sexe.. À cette fin le Directeur technique peut désigner des arbitres féminines ou tout autres femmes supplémentaires

Chaque compétiteur ne peut être pesé qu'une fois.

Seuls les athlètes dont le poids corporel est au dessous ou au dessus de la catégorie d'inscription peuvent être repesés dans l'heure et demi qui suit, sinon ils seront éliminés de la compétition.

Les athlètes peuvent se faire repeser autant de fois qu'ils le souhaitent mais uniquement pendant le temps qui leur est attribué et après que tous les autres compétiteurs aient été pesés

Un athlète peut être pesé après la limite de temps d'une heure et demie qu'à condition d'être disponible dans les plus brefs délais et en fonction des autres compétiteurs qui tentent d'être aussi à leur bon poids.

Sinon il lui sera refusé de se peser à nouveau et il ne pourra se peser qu'une fois

Toutes les décisions prises sont entièrement à la discrétion des arbitres et irrévocables

Lors de la pesée, l'athlète (ou son entraîneur) doit déclarer sa charge de départ et la hauteur des supports verticaux (hauteur de rack).

Toutes ces précisions doivent être clairement inscrites sur la carte de tentative officielle signée par l'athlète ou son entraîneur et conservé par l'officiel qui effectue la pesée

Cette carte sera transmise ensuite au Marshall

Le Marshall conserve et gère les cartes tout au long du déroulement de la compétition

L'athlète ou son entraîneur ne disposeront pas de cartes de progression supplémentaires

La charge de départ (1^{ère} tentative) des athlètes est enregistrée et ne doit pas être rendue public tant que tous les athlètes de la catégorie considérée n'ont pas été pesés.

4.7 Présentation des athlètes

Avant que débute la compétition d'un plateau d'une catégorie il sera procédé à la présentation des athlètes par le Directeur technique

Les athlètes seront alignés dans l'ordre de leur passage, établi en fonction du tirage au sort préalablement effectué

Ils seront présentés de façon ordonnée face aux spectateurs (Réf le point 2.1.2

Cette présentation se fera autant que possible 15 minutes (pas moins) avant le début de la compétition afin de ne pas perturber le bon échauffement des athlètes et de leurs permettre de s'échauffer avant un éventuel changement de leur charge de départ

A la fin de la présentation et après l'annonce de son nom par le Directeur technique chaque athlète rejoindra en ligne la salle d'échauffement afin d'y poursuivre sa préparation sauf si un protocole de présentation différent est mis en place par le Comité d'organisation local (LOC) (événements majeurs :ex Jeux paralympiques)

5. PROTESTATIONS (la conduite générale, Réclamations & Appels)

En général, le code de déontologie de l'IPC Power lifting s'applique (disponible sur le site Web de l'IPC sur www.paralympic.org (Chapitre protestation du règlement).

De plus lors des compétitions IPC Power lifting les conditions suivantes s'appliquent également:

5.1 Conduite

Dans tous les cas de fautes graves et flagrantes, ou si le sport de power lifting a été ouvertement discrédité par les athlètes, les coach, les directeurs techniques ou autres membres officiels de l'équipe nationale, les représentants ou délégués de l'IPC Power lifting se réservent le droit d'engager les procédures énoncées dans le code de déontologie de l'IPC Power lifting pour violations de ce code

Tout athlète, coach ou officiel d'équipe qui en raison de leur mauvaise conduite à proximité, autour ou sur la plate-forme et dans la salle de compétition porte le discrédit sur le power lifting sera officiellement averti

Si la faute se poursuit, le président du jury, le Directeur technique ou le Chef arbitre (en l'absence d'un délégué technique du Jury) sera habilité de l'avertir et si cela est nécessaire de lui demander de quitter la plate forme ou le site de la compétition

Le chef de la délégation sera ensuite informé officiellement de l'avertissement et de la décision prise envers un membre de son équipe

Le Président du Jury ou l'Arbitre en chef peuvent également après consultation avec les arbitres ou membres du jury disqualifier immédiatement un athlète, un coach ou un officiel d'équipe sans l'avertir officiellement au préalable s'ils considèrent la faute suffisamment grave pour justifier une telle disqualification immédiate

Le chef d'équipe ou chef de délégation doivent être immédiatement informé des que cela est possible

5.2 Réclamations et Appels

Les réclamations ne peuvent être déposées qu'auprès du Jury siégeant mis en place lors des compétitions internationales agréés et validées (voir aussi le point 2.5) et à aucun autre moment

Dans toutes les compétitions agréés de l'IPC Power lifting toute réclamation à l'encontre des décisions arbitrales concernant soit le déroulement de la compétition, soit le comportement de toute personne participant à la compétition doit être effectuée uniquement auprès Jury.

Toute réclamation doit être faite auprès du Jury par écrit sur un formulaire officiel de l'IPC Power lifting (voir annexe 4) et remise au président du jury, accompagnée de la somme **de 100 € au plus une minute (1)** après le passage de l'athlète

Toute protestation doit être faite par le Directeur Sportif ou le Coach, et en leur absence ne sera jamais par l'athlète

Si une réclamation officielle contre la décision arbitrale concernant un athlète est déposée en pleine conformité, le Président du jury étudiera immédiatement avec tous les autres membres du jury cette réclamation. La décision prise suite à leur délibération sera communiquée, soit sur un système d'affichage lumineux, soit manuellement enregistrée sur les feuilles de marquage officielles. (Réf. point 2.7)

Si (en vertu de ces lignes directrices très strictes), il est admis à l'unanimité que la décision des arbitres est erronée l'essai effectué par l'athlète sera accordé

S'il n'est pas immédiatement et unanimement reconnu par les membres du jury que la décision des arbitres est incorrecte, la décision arbitrale initiale sera validée sans possibilités de faire à nouveau appel

Si le jury lors de sa délibération finale considère que la réclamation est de nature malveillante, ou non fondée la somme de caution de 100 € ne sera pas restituée par l'IPC Power lifting

S'il le juge nécessaire pour sa délibération le jury peut suspendre temporairement le déroulement de la compétition (voir note ci-dessous) et même se retirer dans une salle privée pour délibérer.

Après délibération, et après avoir donné leur verdict le Président du jury informera le plaignant par écrit, soit du bien fondé de la réclamation, soit de son irrecevabilité

En ce qui concerne les réclamations la décision du jury est irrévocable

Il n'y aura pas d'autre discussion possible et /ou autre droit d'appel à l'IPC Power lifting ou tout autre organisme.

Note:

Si le jury décide de suspendre temporairement la compétition, à la reprise de celle-ci l'athlète aura trois(3) minutes pour commencer son mouvement

6. RÉSULTATS

6.1 Classement individuel des athlètes

Le résultat d'un athlète sera calculé sur la meilleure charge réalisée

Là où il ya moins de trois (3) athlètes par catégorie, la formule AH sera appliquée (voir point 1.5).

Tous les résultats doivent être officiellement enregistrés sur la feuille de résultats, vérifiés et la feuille signée par les arbitres ayant siégés

6.2 Classement par équipe

Le gagnant du trophée par équipe sera le pays ayant le plus grand nombre de points accumulés pendant la compétition.

Les points seront attribués comme suit, mais seuls les points des **six (6)** athlètes les mieux placés dans chaque équipe de chaque pays seront pris en compte

Premières place	12 points
La deuxième place	11 points
Troisième place	10 points
Quatrième place	9 points
Cinquième place	8 points
Sixième place	6 points
Septième place	4 points
Huitième place	3 points
Neuvième place	2 points
Dixième place	1 point

6.3 Egalité de points entre équipe

Dans le cas d'une égalité du score total entre deux pays, la nation ayant le plus grand nombre de premières place sera classée première.

En cas d'égalité de points entre deux nations ayant le même nombre de première place, celle ayant le plus de deuxième place sera classée première et ainsi de suite jusqu'à la sixième (6) place

Dans le cas d'une égalité avec exactement la même première, seconde, troisième place... etc les deux équipes seront classée ex éco et co- détentrice du titre.

L'équipe suivante sera alors classée troisième et ainsi de suite.

7. CLASSEMENT

L'IPC Power lifting établira les classements mondiaux et régionaux en fonction des résultats validés et reconnus lors des compétitions IPC Power lifting

Un classement (Ranking) basé sur la meilleure performance de chaque athlète sera établi par catégorie de poids de corps à chaque saison sportive

Lorsque 2 athlètes ont réalisé la même performance celui dont le poids de corps est le plus léger sera mieux classé.

Pour plus de détails sur le système de classement et les critères de sélection pour les Jeux paralympiques se référer à www.paralympic.org

Seuls les athlètes reconnus «revu» ou «Confirmé» pour la saison sportive verront leurs résultats validés et inscrits sur les listes officielles de classement (Ranking)

8. RECORDS

8.1 Généralités

Au cours de la compétition et pour chacun des trois (3) essais la progression de la charge devra toujours être augmenté par multiples minimales de 1 kg

Si un essai est réussi et validé la progression du prochain essai doit être au moins de 1 kg

Cependant au cours d'une compétition l'athlète peut demander une tentative de record dans ce cas et uniquement dans ce cas la charge pourra progresser de 500g (utilisation de poids de record de 0,250g)

Les tentatives de record peuvent être effectuées par l'athlète en fonction de la progression de la charge de la barre pendant la compétition et dans l'ordre officiel de l'augmentation du poids de celle-ci

L'athlète ne peut demander un quatrième (4) essai que s'il s'agit d'une tentative de record.. La charge demandée devra être supérieure de 500 grammes au précédent record, sinon il ne sera pas validé Ce quatrième essai sera effectué lorsque tous les athlètes auront effectué tous leurs essais

Si une tentative de record est reconnue et validée seule la charge inférieure la plus proche d'un multiple de 1 kg sera enregistrée sur la feuille de résultats et de records

La charge exacte levée et validée apparaîtra ainsi sur la feuille de résultats : par exemple si 133,5 kg est demandé au deuxième (2) essai et réussi il sera inscrit sur la feuille de résultats de la compétition

S'il s'avère à la fin de la compétition de l'athlète qu'il s'agit là de sa meilleure tentative elle ne sera enregistrée qu'à 133kg pour la compétition

Au cours de la compétition les tentatives de record du monde qui ne sont pas un multiple de 1 kg pourront être demandées et accordées par le Jury à la seule condition que la charge demandée corresponde à une progression d'au moins 0,500grammes par rapport à l'essai précédent demandée et réussi :

Par exemple si le record actuel est de 100,5 kg, l'athlète peut demander les essais suivants

1 ^{ère} tentative	2 ^{ème} tentative	3 ^{ème} tentative	4 ^{ème} tentative
101 kg	101.5 kg	102 kg	102,5 kg

Les tentatives 1, 2, 3 et 4, en cas de réussites seront toutes enregistrées sur les feuilles de résultats même si la progression n'est pas de 1kg minimum

Dans l'exemple ci-dessus la progression demandée à chaque essai ne correspondant pas à un minimum de 1kg, la charge de 102,5kg sera quand même enregistrée

8.2 Records du Monde

Les tentatives de records du monde ne seront validées et enregistrées par l'IPC Power lifting que si le nombre d'arbitres appropriés de **catégorie 1** ont bien été nommés lors de la tentative de record par l'IPC Power lifting

L'enregistrement ne sera validé que si un contrôle anti-dopage est effectué immédiatement après et que le résultat s'avère négatif

Lors de la tentative de record du monde seuls les arbitres de **catégorie 1** de l'IPC Power lifting peuvent se prononcer. Dans les cas de tentatives de record du monde les arbitres de **Catégorie 2** doivent toujours être remplacés par des arbitres de **Catégorie 1**

Les membres du jury siégeant peuvent éventuellement arbitrer.

La compétence, la bonne foi et l'intégrité des arbitres de tous les pays participant à la compétition étant reconnue et irréfutable ceux-ci pourront juger d'un record du Monde

Cependant il est préférable qu'à chaque fois que possible des arbitres de pays différents de celui de l'athlète soient nommés.

Au cours des compétitions agréé par l'IPC Power lifting les records du monde seront validés sans l'obligation de peser à nouveau la barre et les disques dans la mesure ou ceux-ci ont été vérifiés avant la compétition et sont conformes aux règles et règlement de l'IPC Power lifting

Lorsque la vérification du matériel utilisé pour la compétition barre, manchons et disques n'a pas été effectuée avant la compétition, trois arbitres désignés devront peser la barre, les manchons et les poids immédiatement après la fin du plateau au cours duquel le record du Monde a été battu

Immédiatement après qu'un athlète ai battu un record il doit être inspecté sur le plateau de la compétition par les trois (3) arbitres.

Si l'athlète porte quelque chose d'illicite non validé lors de l'inspection officiel de son matériel (kit) (y compris vêtement) avant la compétition, la tentative de record ne sera pas validée et l'athlète sera disqualifié de la compétition

Quand un athlète a réussi à sa troisième tentative une performance qui se situe à moins de 10 kg d'un record du Monde il / elle peut à la discrétion du Jury ou du Chef arbitre, en cas d'absence du Jury, se voir accorder une quatrième tentative hors compétition pour tenter de battre ce record.

Une 4^{ème} tentative peut lui/elle être accordée si à la 3^{ème} tentative, déjà tentative de record du monde, l'athlète n'a pas réussi.

Dans aucun autre cas il ne pourra être accorder un 4^{ème} essai

Dès qu'un nouveau record est établi l'athlète le souhaitant ne pourra tenter un nouveau record qu'à condition qu'il dépasse le précédent d'au moins 500 grammes (0,5kg) sinon ce record ne sera pas validé

Lorsqu'un record du Monde est battu suite à une tentative les trois arbitres statuant doivent obligatoirement remplir le formulaire d'enregistrement (voir Annexe 5)

Une copie de la feuille de pointage officielle signée doit être jointe au dossier et envoyée à l'IPC Power lifting

Les records du Monde ne seront validés que s'ils sont soumis à la ratification de l'IPC Power lifting dans le mois qui suit la compétition et ils ne seront pleinement ratifiés que lorsque l'IPC Power lifting aura reçu le résultat négatif de l'organisme de contrôle anti dopage désigné lors de la compétition

Y compris lors des Jeux paralympiques et des Championnats du Monde les records ne seront validés que lorsque le dépistage approprié anti dopage aura été réalisé sur le l'athlète.

Si deux (2) athlètes battent le même record le même jour mais dans des lieux de compétition différents l'athlète dont le poids de corps est le plus léger se verra attribué le record

Si deux athlètes (2) battent le même record le même jour mais dans des lieux de compétition différents et que leur poids de corps est identique ils seront co-détenteurs du record.

8.3 Records Régionaux

Les records Régionaux ne seront validés que

- si la compétition est reconnue et agréé par l'IPC Power lifting
- si le nombre approprié d'arbitres de **catégorie 1** du Jury nommés par l'IPC Power lifting était suffisant lors de la tentative de record
- si un contrôle aléatoire antidopage des athlètes à été mis en place

Si l'athlète n'était pas sur la liste des athlètes contrôlés le record qu'il aura battu sera quand même validé

9. Remise des médailles

Le gagnant reçoit respectivement une médaille d'or, le deuxième une médaille d'argent et la troisième une médaille de bronze

Si deux athlètes enregistrent le même poids corporel à la pesée et si lors de la compétition ils soulèvent la même charge ils seront de nouveau pesés immédiatement après leur compétition

Le plus léger se verra alors attribué le titre

S'ils font le même poids ils partageront la première place et recevrons chacun une médaille d'or

L'athlète classé après recevra une médaille de bronze

Lorsqu'un minima de qualification (MQS) est exigé et qu'une catégorie de poids de corps ne comporte que 2 ou moins d'athlète les médailles leurs seront attribuées que si les MQS sont réalisés. Si le MQS n'est pas réalisé seul un diplôme leurs sera remis

Lorsqu'au cours d'une compétition on ne compte pas un nombre suffisant d'athlètes dans une catégorie de poids de corps (par exemple 2 ou moins) alors le cas échéant la même règle sera appliquée

Afin de ne pas compromettre les autres catégories de poids de corps l'athlète(s) seul(s) sera (seront) regroupé(s) avec la catégorie de poids de corps la plus proche (inférieure) ou avec plusieurs autres catégories

Dans un tel cas le classement se fera à l'indice de performance AH et un seul jeu de médailles sera donné.

Lorsque la décision de classement selon la formule AH est appliquée les médailles seront décernées pour chaque catégorie ainsi constituée

Tout athlète junior ayant remporté une médaille dans la compétition junior pourra également se voir attribuer une médaille dans la compétition senior si sa performance lui permet d'être sur le podium senior, à l'exception des Jeux Paralympiques où seule une médaille sera attribuée

Lors des Championnats du monde, des Championnats Régionaux et d'autres Compétitions, et après un pré accord avec l'IP Power lifting IPC, un Trophée Challenge par équipe ou une Coupe sera attribué.

Ce trophée ne sera accordé qu'aux trois premières équipes seulement.

Aux Championnats du Monde ou aux Championnats Régionaux l'équipe gagnante recevra et conservera ce trophée pendant un an.

10. PROCESSUS DE VALIDATION DES COMPETITIONS

Pour plus de précisions (exigences, validation) se référer à l'annexe 6.

Lors des compétitions Nationales approuvées par l'IPC Power lifting tous les athlètes doivent appartenir au pays organisateur de cette compétition nationale

En fonction des règlements de l'IPC Power lifting peuvent également concourir, jusqu'à un maximum de trois (3), des athlètes d'autres pays (3 au total et non pas 3 par pays NPC)

En ce qui concerne les compétitions nationales l'IPC Power lifting peut officiellement envisager d'approuver les compétitions individuelles entre les sexes

A fin de connaître le nombre de responsables techniques nécessaires aux différents niveaux d'une compétition approuvée par l'IPC Power lifting reportez-vous à la section 2.

11. DÉCISIONS PRISES LORS DE LA COMPETITION

Sur les lieux de la compétition (salle d'entraînement, plateau de compétition), il est de la responsabilité du médecin de l'équipe de décider si un athlète blessé peut continuer et reprendre la compétition.

Cette décision ne doit pas être déléguée à d'autres personnes même professionnelles

En l'absence d'un médecin compétent, les responsables de la compétition doivent se référer strictement aux arguments communiqués par l'athlète ou son Coach

La priorité absolue devrait être de protéger la santé et la sécurité des athlètes

L'enjeu de la compétition ne doit jamais influencer toutes décisions.

12 IPC POWER LIFTING REGLEMENT TECHNIQUE

12,1 Programme de la compétition, déroulement

Il ya 10 catégories de poids définis séparés pour les athlètes masculins et féminins.

Catégories de poids - HOMMES

Jusqu'à 49,00 kg 49,00 kg
Jusqu'à 54.00 kg à partir de 49.01 kg à 54.00 kg
Jusqu'à 59.00 kg à partir de 54.01 kg à 59.00 kg
Jusqu'à 65.00 kg à partir de 59.01 kg à 65.00 kg
Jusqu'à 72.00 kg à partir de 65.01 kg à 72.00 kg
Jusqu'à 80.00 kg à partir de 72.01 kg à 80.00 kg
Jusqu'à 88.00 kg à partir de 80.01 kg à 88.00 kg
Jusqu'à 97.00 kg à partir de 88.01 kg à 97.00 kg
Jusqu'à 107.00 kg à partir de 97.01 kg à 107.00 kg
Au dessus de 107.00 kg à partir de 107,01 kg et plus

Catégories de poids - FEMMES

Jusqu'à 41,00 kg jusqu'à 41,00 kg
Jusqu'à 45,00 kg à partir de 41.01 kg à 45.00 kg
Jusqu'à 50,00 kg à partir de 45.01 kg à 50.00 kg
Jusqu'à 55,00 kg à partir de 50.01 kg à 55.00 kg
Jusqu'à 61.00 kg à partir de 55.01 kg à 61.00 kg
Jusqu'à 67.00 kg de 61,01 kg à 67.00 kg
Jusqu'à 73.00 kg à partir de 67.01 kg à 73.00 kg
Jusqu'à 79.00 kg à partir de 73.01 kg à 79.00 kg
Jusqu'à 86.00 kg à partir de 79.01 kg à 86.00 kg
Au dessus de 86.00 kg 86,01 kg et plus

Les poids de corps seront augmentés pour les personnes amputées comme suit:

♣ pour chaque amputation au niveau de la cheville rajouter:
½ kg pour toutes les catégories de poids

♣ pour chaque amputation sous le genou:
1 kg jusqu'à 67 kg de poids corporel
1 ½ kg à partir de 67,01 kg et plus

♣ pour chaque amputation au dessus du genou:
1 ½ kg jusqu'à 67 kg de poids corporel
2 kg à partir de 67,01 kg et plus

♣ amputation complète pour chaque désarticulation de hanche:
2 kg ½ jusqu'à 67 kg de poids corporel
3kg à partir de 67,01 kg et plus

12.2 Classement et table de calcul utilisés lors de la compétition

Les compétitions reconnues par l'IPC Power lifting peuvent établir le classement des athlètes de façon suivante:

- 1) par catégorie de poids de corps pour les hommes et les femmes
- 2) en utilisant la formule AH (voir point 1.5)

Le mode de classement de la compétition doit être discuté avec l'IPC Power lifting. et approuvé par lui

12,3 Catégories d'âge

L'IPC Power lifting reconnaît *deux groupes d'âge (2)* pour toutes les compétitions agréées et validées, à l'exception des Jeux Paralympiques lors desquels il n'y aura qu'une seule catégorie d'âge par catégorie de poids de corps

Juniors: de jour du 14^{ème} anniversaire jusqu'à 19 ans avant le **31 décembre de l'année de la compétition.**

Seniors : à partir de 20 ans avant le 31 décembre de l'année de la compétition.

Masters: il n'est pas obligatoire à une compétition d'avoir une catégorie masters (vétérans), mais lorsque celle-ci est envisagé lors d'une compétition l'âge de cette catégorie sera à partir de **40 ans avant le 31 décembre de l'année de la compétition**
Si une approbation est requise, elle sera soumise pour accord à l'IPC Power lifting

La participation d'un athlète autorisé à concourir dans ces différentes catégories est définie par l'IPC Power lifting comme suit:

- Les compétitions approuvées:
A partir du jour du 14^{ème} anniversaire
- Championnats Régionaux ou Jeux Régionaux:
A partir de 15 ans avant le 31 décembre de l'année de la compétition
- Championnats du Monde ou aux Jeux Paralympiques:
À partir de 16 ans avant le 1er Janvier de l'année de la compétition

12.4 Site de compétition

Salle échauffement

Afin de se préparer au mieux à leur compétition les athlètes doivent disposer d'une salle d'échauffement situé dans une zone accessible à proximité immédiate de l'aire de compétition et doivent disposer également à proximité de toilettes accessibles

Il n'y aura jamais plus de deux représentants accrédités par athlète (Coach, Directeur Sportif) dans la salle

La salle d'échauffement doit posséder l'équipement suivant:

- a) Un nombre approprié de bancs homologues par l'IPC Power lifting en fonction du nombre d'athlètes engagés et selon les règles de l'IPC Power lifting
- b) Un nombre d'haltères et de poids, de bagues de serrages (manchons, colliers), de sangles, magnésie...etc en rapport au nombre de bancs installés.
- c) Une quantité suffisante d'eau disponible en fonction du nombre de compétiteurs
- d) Haut-parleurs reliés au microphone du Speaker
- e) Un écran vidéo relié à la table d'arbitrage de la compétition permettant de visualiser le nom des athlètes tout au long du déroulement de la compétition
- f) Un affichage parallèle du chronométrage effectué pendant la compétition
- g) Un écran vidéo dans la salle d'échauffement afin de permettre aux athlètes de suivre l'avancement de la compétition

Salle d'entraînement

Pour toute compétition validées et agréées par l'IPC Power lifting d'autre(s) salle(s) d'échauffement peuvent être mis à disposition des athlètes

Elle(s) peut (vent) être sur le lieu de la compétition ou sur un autre site, mais dans les deux cas, elle(s) doit (vent) être contrôlé(es) et être équipé(es) de toilettes accessibles à proximité.

La salle d'entraînement doit être équipée des éléments suivants:

- a) En fonction du nombre d'athlètes un nombre approprié de bancs homologués et agréés par l'IPC Power lifting selon les règles de l'IPC Power lifting
- b) Un nombre suffisant d'haltères et de poids, de bagues (manchons, colliers), de sangles, de magnésie....etc par rapport au nombre de bancs et d'athlètes
- c) Une quantité suffisante d'eau par rapport au nombre d'athlète librement et facilement disponible
- d) Une(s) balance étalonnée(s) afin de permettre aux athlètes de surveiller avec précision leur poids corporel

Autres installations nécessaires

Quelque soit le niveau des compétitions agréées et validées par l'IPC Power lifting les installations supplémentaires suivantes doivent également être envisagées sur le site de la compétition

- Aire de repos pour les athlètes
- Centre pour les médias
- Salon VIP
- Bureaux mis à disposition de l'IPC Power lifting
- Une salle de pesée afin de permettre aux athlètes de contrôler leur poids corporels à tout moment

12,5 Plateau de compétition (FOP)

Pour toute compétition IPC Power lifting le plateau de compétition devra occuper une partie plane du site de compétition : soit une plate forme (comme préciser et défini ci-dessous) soit une zone balisée antidérapante de couleur différente du reste de la zone

Lors de toutes les grandes compétitions ou évènement IPC Power lifting Championnats Régionaux, Jeux Régionaux, Championnats du Monde et les Jeux paralympiques une scène sera utilisée comme précisé ci-dessous

Les règles suivantes doivent toujours être respectées:

- Lorsqu'il est utilisé une zone comme plateau de compétition elle doit mesurer 4m x 4m.
 - La surface de la plate-forme doit être plane, ferme et antidérapante
 - Si une scène est utilisée elle ne doit jamais être supérieure à 700 mm de hauteur et mesurer au minimum 12m de long sur 11m de profondeur au maximum 12m de long sur 12m de profondeur
 - Si une scène est utilisée une plate-forme supplémentaire spécifique n'est pas nécessaire.
- . Lorsqu'une plate-forme n'est pas utilisée une surface plane et de niveau de 4m x 4m sera délimitée et d'une couleur contrastante par rapport à la zone de compétition
- Lorsqu'une plate-forme est utilisée, elle ne doit jamais dépasser 50 mm en hauteur et doit toujours avoir les bords arrondis ou biseautés
 - Les accès au plateau de compétition (scène), rampes d'entrée et de sortie seront antidérapants afin de faciliter l'accès des athlètes en fauteuil roulant et à mobilité réduite, de taille standard et renforcé
- . L'accès à la scène doit aussi être indiqué sur les rampes.

Note:

* Il devra toujours y avoir deux rampes séparées pour l'entrée et la sortie de la scène ou de la plate forme afin de maximiser le passage des athlètes pendant la compétition

12.6 Equipement Sport

Tout le matériel utilisé (bancs, barres, disques... etc) pour toute compétition agréées et validées par l'IPC Power lifting IPC doit être en très bon état, propre, bien rangé, et répondre aux normes de sécurité exigés par le règlement en vigueur de l'IPC Power lifting au moment de la demande de validation de la compétition

L'équipement qui répond aux exigences des règles de l'IPC Power lifting ne signifie pas qu'il est considéré comme «Approuvé». Il ne le sera que lorsqu'il aura été vérifié et que l'approbation officielle et formelle sera ratifiée par l'IPC Power lifting

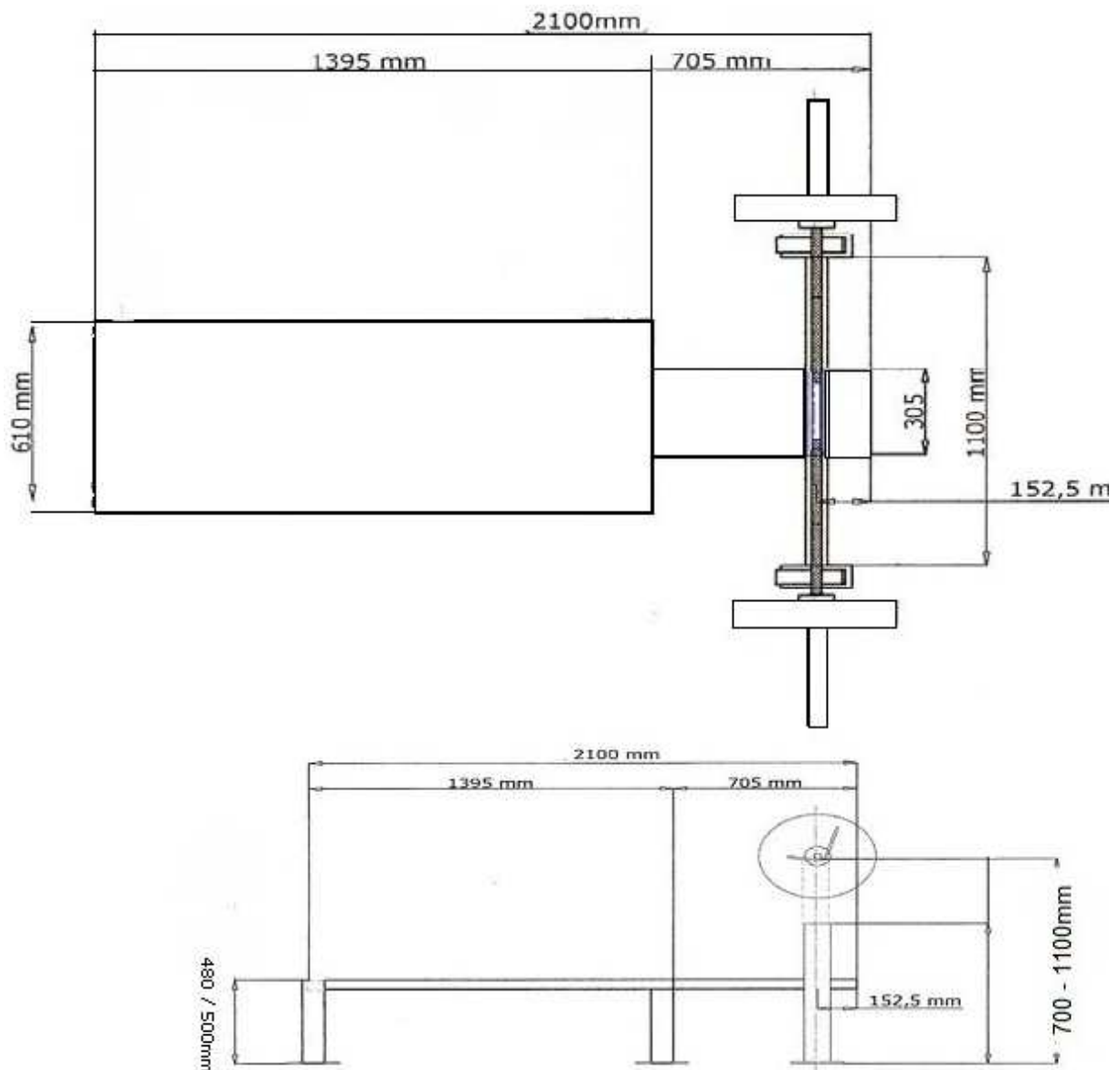
Si le matériel a déjà été utilisé lors d'une précédente compétition majeure de l'IPC Power lifting (par exemple, Championnats Régionaux, Championnats du Monde, Jeux Paralympiques.. etc) le Directeur Technique peut décider qu'il n'y a pas lieu de révéifier ce matériel, mais doit raisonnablement signaler tout état défectueux d'une partie de celui-ci afin de le soumettre à un processus d'approbation après une vérification plus approfondie du matériel défectueux

Les barres utilisées lors de la compétition doivent avoir reçues l'approbation de l'IPC Power lifting

Elles ne doivent jamais être utilisées à des fins d'échauffement ou d'entraînement

12.6.1 Bancs IPC Spécificités

Le banc doit être robuste et d'une grande stabilité conformes aux dimensions suivantes:



Longueur

La partie rembourrée du banc doit être plate, horizontale et mesurer 2100mm de longueur.

Largeur

La partie principale du banc doit être de 610 mm de large sur une distance de 705 mm
La partie où repose la tête, doit être seulement de 305 mm de large laissant deux épaulements égaux de 152,50 mm.

Hauteur

La hauteur du banc ne doit jamais être inférieure à 480 mm et supérieure à 500 mm mesure effectuée à partir du sol jusqu'à la surface plane du banc sans qu'elle soit enfoncée

Supports (racks)

La hauteur des montants des supports latéraux (« rack ») sur tous les bancs utilisés dans une compétition IPC Power lifting doit être agréée

Réglables de 700mm minimum à un maximum de 1100 mm, mesure prise à partir du sol

La largeur minimale entre les supports (racks) doit être de 1100 mm.

12.6.2 bar, disques, bagues (manchons, colliers)s

Les tolérances suivantes s'appliquent pour tous les compétitions agréés et validés par l'IPC Power lifting

Bars, disques et colliers (composants):

Chaque élément pesant plus de 5 kg ne doit pas dépasser les paramètres de tolérance suivants de +0,1% à -0,05%. (par exemple un disque 25kgs ne peut être en surpoids de plus (+) de 25grm et jamais plus de 12.5grs en dessous)

Chaque élément pesant 5 kg ou moins ne doit pas dépasser les paramètres de tolérance suivants de +0,1% à -0% (par exemple un disque 5kgs ne peut être en surpoids de plus (+) de 5 gr, et jamais être sous le poids)

12.6.3 La Barre

Lors de toute compétition agréé et validée par l'IPC Power lifting ou organisée selon les règles de l'IPC Power lifting les barres utilisées doivent être celles du (des) fabricants reconnues et homologuées par l'IPC Power lifting

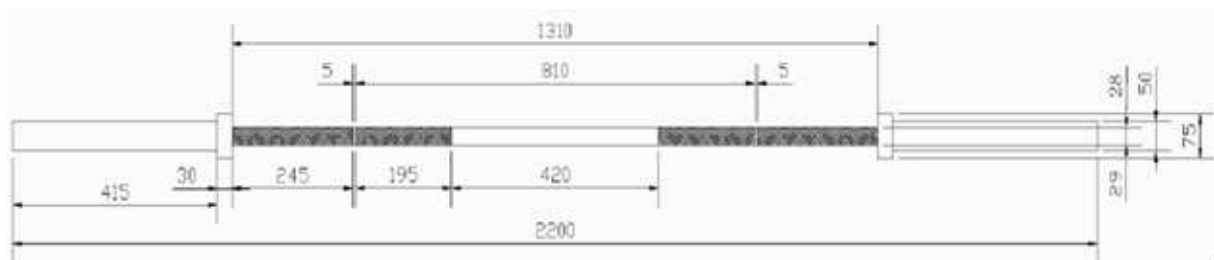
À partir de 2013 les barres doivent avoir une marque verte identifiable prouvant clairement qu'elles sont conformes aux règles de l'IPC Power lifting et homologuées

Les barres homologuées depuis 2008 resteront autorisées (réf 12,6)

Les barres utilisées à la compétition et à l'échauffement doivent être homologuées

Toute barre endommagée, ou toute barre considérée comme dangereuse, inutilisable par les arbitres en fonction agréés par l'IPC Power lifting seront remplacées.

La barre doit être droite bien moletée rainurés et doivent correspondre aux dimensions suivantes



- a) La longueur totale ne doit pas dépasser 2200 mm.
- b) La distance entre les faces des bagues (manchons, colliers) ne doit pas être inférieure à 1310mm et supérieure à 1320mm
- c) Le diamètre de la barre ne doit jamais être inférieure à 28 mm (de préférence) et supérieure à 29 mm.
- d) Le poids total de la barre et colliers doit être de 25 kg les colliers doivent peser 2.5kgs chacun.
- e) Le diamètre des manchons doit être de 50 mm

Elle devrait présenter un marquage usiné indiquant avec précision la distance de 810 mm correspondant à la prise maximale autorisée en compétition au niveau des index

12.6.4 Les disques

Dans tous les compétitions les poids utilisés doivent provenir d'un fabricant officiellement agréé par l'IPC Power lifting

Les disques de la compétition ne doivent être utilisés que sur le plateau de compétition, les disques de la salle d'échauffement peut être éventuellement utilisés en complément en cas de besoin

Les disques doivent obligatoirement être conformes à ce qui suit:

a) Tous les disques utilisés en compétition doivent être conformes aux tolérances maximales différentielles.

b) Le diamètre du trou dans le centre du disque ne doit pas être inférieur à 50,5 mm ou supérieure à 53 mm.

c) Seule la gamme suivante de disques sera utilisée dans les compétitions agréées et validées par l'IPC Power lifting
0,5 kg - 1 kg - 1.5kgs - 2 kgs - 2,5 kgs - 5 kgs - 10 kgs - 15 kgs - 20 kgs - 25 kgs et 50kgs

Les disques de 50 kg doivent être utilisés pour toutes les tentatives à partir de 260 kg et au-dessus et préférés à un poids plus faible, à la discrétion du Chef arbitre en accord avec le Délégué Technique pour une question de sécurité au niveau des guides/chargeurs.

Si les disques de 50 kg ne sont pas disponibles, des disques métalliques de 25kgs peuvent être exceptionnellement utilisés

Si des disques métalliques sont utilisés ils doivent toujours provenir du même fabricant que les autres disques et utilisés sur la partie la plus intérieure des manchons.

d) Des disques métalliques de précision 0,250 g doivent également toujours être disponible (tentative de record)

e) Les disques doivent être conformes au code de couleur pour une identification instantanée suivant:

- 50 kg = Noir
- 25 kg = Rouge
- 20 kg = Bleu
- 15 kg = jaune
- 10 kg = vert

Les disques en caoutchouc sont uniquement utilisés,

Les disques de moins de 10 kg métalliques seront de n'importe quelle couleur.

f) Tous les disques doivent être clairement marqués avec leur valeur de poids. La barre doit toujours être chargée pertinemment en premier avec les poids les plus lourds puis dans l'ordre décroissant du plus lourd au plus léger, les disques les plus clairs vers l'extérieur.

g) La face marquée (poids du disque) du premier disque chargé sur la barre devra toujours être vers l'extérieur afin d'être facilement identifiés. Il en sera de même pour tous les autres disques additionnels.

h) Le diamètre du plus grand disque doit être de 450 mm avec un écart de ± 1 mm.

i) des disques de 450mm utilisés en compétition doivent être en caoutchouc ou en plastique de couleur des deux (2) cotés et le poids inscrit sur le pourtour entier de sa circonférence.

12.6.5 Les Manchons (colliers)

Des Manchons (colliers) de grande qualité pesant chacun 2.5kgs doivent toujours être utilisés en compétition.

Exemple de type de collier à utiliser



12.6.6 Les Balances

Il devrait toujours y avoir au moins deux balances disponibles pour les athlètes lors des compétitions majeures, ainsi qu'aux autres compétitions agréés et validées par l'IPC Power.

Une balance sera utilisée uniquement pour la pesée officielle de la compétition.

Une balance sera mise à disposition des athlètes à proximité de la salle d'entraînement ou dans celle-ci pour que les athlètes puissent s'auto-surveiller leur poids selon les besoins.

Toutes les balances doivent se conformer aux exigences suivantes:

a) La balance doit être de type plate-forme électronique pour une pesée sûre et précise des athlètes. Les athlètes seront assis sur une chaise ou se placeront directement sur celle-ci. Le plateau doit mesurer au minimum 850mm sur 850mm et moins de 1m x 1m, pour les athlètes qui ne peuvent se peser seuls debout.

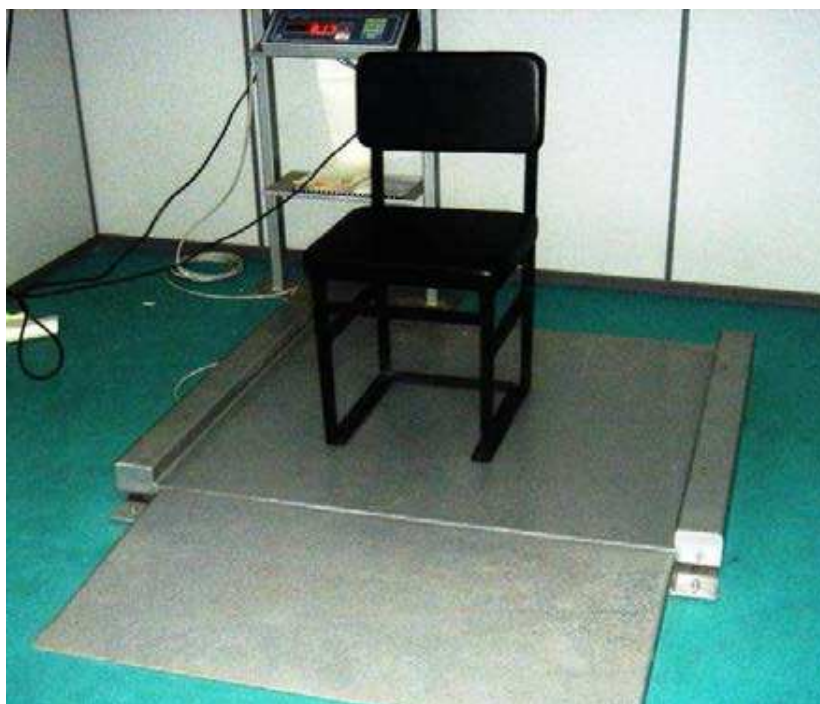
b) Les balances doivent avoir la capacité de peser avec une précision allant jusqu'à 200kgs avec une marge d'erreur de plus ou moins 10g

c) Lorsque les balances ne sont pas un type électronique / numérique, elles doivent avoir été étalonnées et homologuées par une organisation officielle de poids et mesure ou par le fabricant dans les 3 mois précédant la date de la compétition agréé et validée par l'IPC Power lifting IPC au fin d'enregistrement

Toutes les balances utilisées dans n'importe quelles compétitions agréés et validées par l'IPC Power lifting doivent obligatoirement être vérifiées avant chaque épreuve par les arbitres (précision)

d) Lorsqu'une balance de type électronique numérique possède une certification d'origine du fabricant, et qu'elle a reçu l'aval de l'IPC Power lifting elle sera vérifiée et mise à zéro par un officiel technique au début de la compétition et systématiquement à chacune des pesées des différents plateaux

.Lorsque cela est possible une note écrite précisant que ces vérifications ont bien été faites sera affichée à coté de la balance
Exemple de balances électroniques numériques.



Les balances peuvent être utilisées avec ou sans chaise

12.7 Tableau d'affichage & tableau d'information

Au cours de toutes les grandes compétitions internationales agréés et approuvées par l'IPC Power lifting un tableau d'affichage électronique doit être mis en place à un endroit pratique et visible à proximité du plateau de compétition

Le déroulement de la compétition y sera affiché au fur et à mesure de l'avancement de celle-ci et transmis également sur le tableau électronique d'information de la salle d'échauffement

Il doit porter au moins les noms des concurrents dans leur ordre de passage, déterminé après la pesée, les résultats de chaque athlète et le classement final

Lorsqu'un tableau électronique regroupe toutes les informations (nom, lumières, minuterie, tentative) il doit être placé de telle façon qu'il soit visible par tout le monde afin que chacun puisse suivre facilement le déroulement de la compétition

Lors de compétitions majeures deux tableaux d'arbitrage sont préférables

S'il n'y a qu'un seul tableau il doit toujours être placé du côté de la sortie du plateau de compétition

Les informations doivent être saisies clairement par le Jury.

12,8 Lumières



Système d'arbitrage lumineux constitué par une rangée de trois spots s'allumant rouge ou blancs selon la décision arbitrale de chacun des trois (3) arbitres après chaque mouvement

Il peut être indépendant ou intégré dans un système global

La rangée de lumières doit être disposée horizontalement de telle façon qu'elle soit visible des trois arbitres, du jury et des spectateurs

Chaque arbitre aura un interrupteur de commande séparé (boîtier) avec deux interrupteurs - une pour la lumière blanche (essai validé) et l'autre pour la lumière rouge (essai refusé).

Le Chef arbitre a un interrupteur principal qui lui permet de remettre à zéro les lumières après qu'une décision ait été prise.

Le système d'éclairage doit être câblé de telle sorte que les trois lampes s'allument ensemble et uniquement lorsque le Chef arbitre a appuyé sur son interrupteur principal.

Les lampes ne doivent jamais s'allumer séparément lorsque les boîtiers sont activés par les arbitres.

Les arbitres disposeront de petits drapeaux blanc et rouge (ou palettes) qui leur permettront de faire connaître leur décision en cas de défaillance électrique du système d'arbitrage électronique

En cas de défaillance du système d'arbitrage électronique les arbitres doivent toujours prendre les deux drapeaux (ou palettes) dans leurs mains

Au commandement du Chef arbitre : «drapeaux» les trois arbitres prendront leur drapeau, au 2ème signal : «paddle» de l'arbitre ils soulèveront leur drapeau en fonction de leur jugement

12,9 Arbitrage électronique

Lors de toutes les compétitions majeures et internationales agréés et validées par l'IPC Power lifting un système d'arbitrage électronique doit être disposé dans une position fonctionnelle et visible de tous (Voir articles précédent)

Il doit faire entendre automatiquement un signal sonore signalant qu'il reste une minute à l'athlète pour exécuter son mouvement, et, où s'il n'existe pas de « buzzer » le speaker doit clairement à voix haute et forte signaler au moment précis : «une minute »

Si l'on ne dispose pas d'un affichage électronique un chronomètre pourra être actionné par le chronométreur, et un signal clair, concis et précis sera donné afin que l'e Coach et l'athlète soient pleinement conscients qu'il ne reste plus qu'une minute (1) à l'athlète pour effectuer son mouvement

Le système de chronométrage sera contrôlé par un chronométreur, arbitre agréé par l'IPC Power lifting

12,10 Athlète tenue personnelle équipement

Les athlètes doivent toujours concourir dans une tenue correcte, propre

La combinaison doit être d'une seule pièce au dessus d'un T-shirt

Chaussettes, chaussures

Tout maillot ou tout autre équipement considéré comme non réglementaire ou déchiré sera rejeté par les arbitres lors de la vérification de l'équipement « kit » avant la pesée.

12.10.1 Maillot de compétition

a) Le maillot de compétition ne peut être constitué que d'une substance monocouche d'une extensibilité très limitée, par exemple, lycra (maximum 20%), en coton et élasthanne (élasthanne maximum 10%), et d'aucune autre matière, sans aucun rembourrage (il ne peut pas être du type d'un maillot d haltérophilie avec des coutures doubles)

b) Le maillot de compétition doit être d'une seule pièce avec des bretelles et ne doit jamais être pourvu d'une fermeture éclair

c) Les bretelles doivent toujours être portées sur les épaules leur du mouvement

d) Le maillot une pièce peut être long (cuisses/jambes), s'étendant jusqu'aux chevilles et comprendre un étrier

Le maillot une pièce peut être court (cuisse), ne jamais mesurer moins de 10 cm de long et être bien au-dessus des genoux au plus près possible du corps pour les jambes

Tout autre style de maillot de compétition sera refusé

Le maillot de compétition sera également soumis aux exigences supplémentaires suivantes:

e) Le maillot peut porter l'insigne, l'emblème, le logo et / ou l'inscription de la Nation de l'athlète ou association nationale.

f) le nom de l'athlète peut être apposé sur n'importe quel vêtement ou équipement.

Tout ce qui est considéré comme offensant ou susceptible de discréditer le sport ne sera pas autorisé et sera rejeté.

g) La combinaison peut être d'une ou de plusieurs couleurs unies

h) Aucun nom de fabricant, de sponsor, de partenaire ou de logo ne doivent être visibles sur le maillot de compétition, sauf exception (par exemple partenaires des Jeux paralympiques).et avec l'accord de l'IPC Power lifting

12.10.2 T-shirt

T-shirt col rond de n'importe quelle couleur ou de plusieurs couleurs

Il doit être porté sous le maillot de compétition

Le T-shirt est soumis aux conditions suivantes:

a) Il doit être exclusivement de coton ou de polyester, ou être un mélange des deux
Aucunes autres substances ne sont autorisées.

b) Ce peut être un t-shirt simple ou le t-shirt officiel de la compétition agréé et validé par l'IPC l'Power lifting

c) Il ne peut pas avoir de poches, boutons, fermeture éclair, col ou un cou en v

d) Il peut avoir le badge et / ou l'inscription de la Nation de l'athlète, de sa Fédération Nationale ou Régionale.

Toutes autres marques ou inscriptions, en particulier celles qui sont considérées comme offensantes ou susceptibles de porter le discrédit sur le sport sont interdites

e) Les manches ne doivent pas se terminer au-dessous du coude et doivent couvrir le deltoïde (petites manches).

f) Les athlètes ne sont pas autorisés pendant la compétition à remonter les manches du T-shirt jusqu'au deltoïde.

g) Il ne peut être fait de n'importe quelle substance nervurée

h) Il ne peut être constitué d'une matière stretch en caoutchouc ou similaire.

i) Il ne peut pas avoir de coutures renforcées.

j) Il ne peut être fabriqué de manière à permettre à l'athlète une position qui pourrait le favoriser dans son mouvement et de l'avis des responsables de l'IPC Power lifting qui auront effectué la vérification de son équipement (kit)

k) Il doit s'facilement s'enfiler sur le corps et ne pas donner à l'athlète un avantage physique quelconque.

l) S' il y a u doute on peut demander à l'athlète de mettre le t-shirt lors de la vérification de son équipement au fin de vérification et éventuellement le refuser.

12. 10.3 Chaussures

a) Les chaussures doivent être obligatoirement portées au cours des compétitions Power lifting Power lifting

b) En cas de circonstance exceptionnelle du à un handicap spécifique, une dérogation peut être accordée par un médecin de l'IPC Power lifting qui l'aura certifié sur le livret de l'athlète

12.10.4 Soutien gorge

a) Lorsqu'il est porté pendant la compétition, les femmes doivent porter un soutien-gorge sans baleinage, renfort ou rembourrage

Un soutien-gorge de sport est conseillé

b) Il doit être présenté complètement à plat sur la table de l'équipement (kit)



c) Le soutien-gorge qui sera porté lors de la compétition doit pouvoir être présenté aux officiels du contrôle à la table de vérification de l'équipement (kit)

Il ne peut être demandé de le vérifier si l'athlète le porte lors du contrôle pour la pesée

d) Toute athlète portant un soutien gorge lui permettant d'obtenir un avantage déloyal (exemple : trop serré permettant de soulever exagérément la poitrine, rembourrage (après vérification) peut être refusé par le Jury et entraîner une disqualification.

12. 10,5 Foulard Couvre Chef

♣ Si un foulard est porté par l'athlète féminine il doit être fait d'un seul pli, et d'une seule couleur

♣ Pour des raisons de santé et de sécurité un foulard ne doit jamais présenter de paillettes ou autres bijoux

♣ Il doit toujours être bien ajusté à la forme de la tête et descendre jusqu'au cou seulement

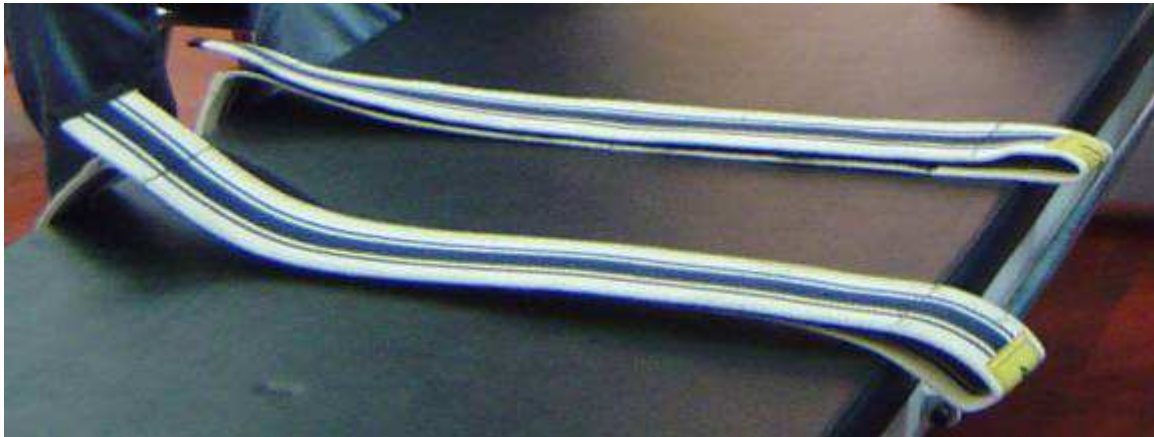
♣ Il ne doit jamais couvrir complètement le visage

Il ne doit pas descendre en dessous de la ligne de cou afin de permettre aux arbitres de voir le cou et les épaules.

12. 10,6 Sangles de jambes

a) Tout athlète est autorisé à avoir les jambes attachées au banc pour plus de stabilité
Il pourra utiliser une ou deux sangles.

b) Les sangles officielles de la compétition seront utilisées (voir exemple ci-dessous) mais il est autorisé que l'athlète utilise ses propres sangles personnelles ou un mélange des deux ((celle de la compétition et celle personnelle)



c) Lorsque des sangles personnelles sont utilisés, chaque sangle utilisée devra être présentée pour vérification avant la pesée lors de l'examen du « Kit »

d) L'utilisation de la sangle est autorisée entre les genoux et les chevilles et sur les cuisses mais la sangle ne doit jamais être placée sur ou au-dessus de la ligne des hanches. La seule dérogation sur ce point est accordée aux amputés sans hanches, à condition que le serrage soit aussi faible que possible (voir aussi point 12.1).

Les sangles ne doivent jamais être placées sur la face du genou (rotule) à moins de contractures graves ne permettant pas une bonne fixation des jambes, la décision sera à l'entière discrétion du classificateur en fonction

e) La sanglage des jambes doit être effectué par l'athlète lui-même ou son Coach, ce peut être avec l'observateur d'assistance / chargeurs, et il doit toujours être exécuté sous la surveillance des arbitres.

f) Les sangles ne doivent jamais être inférieures à 7,5cm et supérieures à 10 cm en largeur sans rembourrage supplémentaire, boucles en métal

g) La fixation de type Velcro est uniquement autorisée.

12. 10,7 ceinture

Les athlètes peuvent choisir de porter une ceinture
S'il elle est utilisée elle doit toujours être portée au dessus de la combinaison

Composition:

a) La partie principal doit être en cuir, vinyle ou autre matière non extensible et composée d'une lamelle de cuir ou plus collées et / ou cousues ensemble
Elle ne doit présenter aucun rembourrage supplémentaire (renfort de toute matière que ce soit) visible sur sa partie extérieure ou dissimulé entre des lamelles de la bande.

b) La ceinture peut avoir une boucle d'une ou deux branches ou présenter un système de blocage rapide type velcro

La boucle doit être attachée à une extrémité de la ceinture au moyen de rivets et / ou de couture.

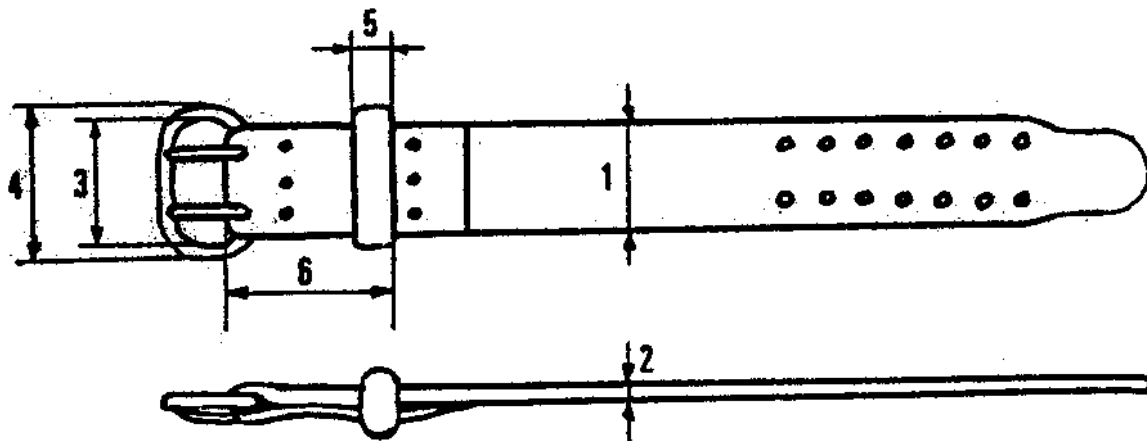
c) Une boucle languette (maximum 2) est fixé à proximité de la boucle au moyen de goujons et / ou couture.

d) Le nom de l'athlète ou de sa Nation peut apparaître sur la ceinture

Les autres logos, nom de sponsors ou de fabricants sont interdits à moins que les droits de licence aient été payés.

Dimensions:

1. Largeur maximale de la ceinture ; ne doit pas dépasser 100 mm.
2. L'épaisseur maximale de la ceinture sur toute sa longueur principale ne doit pas dépasser 13 mm.
3. Largeur intérieure de la boucle : maximale de 110 mm.
4. Largeur hors tout maximale de la boucle : 130 mm.
5. passant de la boucle ; largeur maximale de 50 mm.
6. Distance entre l'extrémité de la ceinture et le passant de la boucle : maximale 150 mm avec des points de fixation corrects



12. 10,8

Bandes de poignet

Exemple de bandes de poignet



Seules les bandes tissées commercialisées recouvertes de polyester, en coton, ou une combinaison de ces deux constituants ou crêpes sont autorisés.

Les bandes en caoutchouc ou en succédanés de caoutchoutés sont strictement interdits.

Les bandes et bracelets doivent aussi être conformes à ce qui suit:

- a) Les bandes ne doivent pas dépasser 1 mètre de longueur et 80 mm de largeur
- b) Les bracelets ne doivent dépasser 100 mm de largeur
- c) La combinaison de bracelet et bandes n'est pas autorisée.
- d) Si les bracelets sont enroulés autour des poignets ils peuvent avoir une boucle pour le pouce afin de mieux les fixer et une fixation velcro Ils ne peuvent avoir aucun autre type de fixation.
- e) La boucle de pouce ne peut être utilisée que pour fixer le bracelet ensuite l'athlète doit la retirer du pouce lors du mouvement
- f) Une bande de poignet doit mesurer entre 20 mm et 100 mm au-dessus du centre de l'articulation du poignet et ne doit jamais dépasser une largeur totale couverte de 120 mm.
- g) Les bandes trop longues seront refusées mais pourront être coupées et ramenées à longueur et à la largeur autorisées et soumise de nouveau à vérification
- h) Il incombe à l'athlète seul la responsabilité de couper les bandes et non aux officiels En aucun cas les officiels de l'IPC Power lifting effectueront ce service

12.10. 10 Plâtres

Les Plâtres ne peuvent être portés sur le corps sans l'autorisation officielle du Directeur technique ou en son absence du Président du Jury ou du Chef Arbitre et ce en présence du médecin de la compétition

Les plâtres, bandes ou pansements ne peuvent être utilisés dans le but d'aider l'athlète à saisir la barre

Le médecin officiel de la compétition, le personnel médical ou para médical en service sont les seules à pouvoir juger du bien fondé des plâtres, bandes ou pansements
Ils doivent consulter le Délégué Technique ou en son absence le Chef arbitre ou le Président du Jury

Dans toutes les compétitions où il n'y a pas de médecin ou de Jury présent les officiels en fonction ou le Délégué Technique auront compétence du bien fondé de plâtres, pansements

D'autres types de ruban adhésif médical/ cerclage n'est pas autorisé

13 RÈGLES DE LA COMPÉTITION

13.1 Le système de passage

Lors d'une compétition IPC Power lifting chaque athlète dispose de trois (3) essais

Tous les athlètes doivent exécuter chacun de leurs 3 essais dans l'ordre établi par l'arbitrage, d'abord dans l'ordre de progression des charges demandées, puis lorsque la charge choisie est la même, en fonction de l'ordre du tirage au sort : l'athlète ayant le plus petit numéro tiré au sort lors de la pesée commencera en premier

Seules trois essais sont autorisés au cours de la compétition.

Tout essai supplémentaire (4e) tentative de record sera considéré comme hors concours et ne sera pas pris en compte dans le résultat final pour le classement.

La barre doit être chargée à chaque tour en augmentant progressivement sa charge sur le principe d'une montée en poids

Chaque athlète effectuera sa première tentative au premier tour, sa deuxième tentative au second tour et sa troisième tentative dans le troisième tour.

A aucun moment lors d'un tour le poids de la barre ne doit être abaissé, à l'exception d'erreurs constatées dans son chargement ou d'une erreur des chargeurs de barre tel que décrit dans la section correspondante de ce règlement (voir 13,5 13,6 points : erreurs de chargement) et dans ce cas cela doit être fait à la fin d'un tour

En cas d'échec d'une tentative l'athlète doit attendre le prochain tour avant de pouvoir tenter à nouveau le même poids, ou faire une nouvelle tentative à un poids plus élevé

Ayant communiqué sa charge de départ à la pesée l'athlète est autorisé à modifier le poids de sa première tentative à n'importe quel moment **cinq minutes (5)** avant le début du premier tour de la compétition de sa catégorie de poids

Jamais après ces cinq minutes.

Tous les athlètes d'un même tour de la même catégorie de poids de corps se voient accorder le même privilège de changement de charge

Ils ne peuvent le faire que lorsque les trois (3) tentatives de tous les athlètes du tour précédent d'une autre catégorie de poids de corps sont terminées (dernier tour fini)

Le Speaker annoncera et rappellera aux athlètes ce délai accordé de changement de charge

La modification de la charge de la première (1er) tentative (essai) peut être supérieure ou inférieure à celle communiquée à la pesée

Si un poids de départ plus léger est demandé il ne peut être réduit de plus de 7 kg de celui communiqué à la pesée

L'ordre de passage dès le premier tour sera modifié en conséquence en tenant compte de ces modifications et de telle sorte que l'intégrité générale de la compétition ne soit pas compromise.

Seul le Délégué Technique est habilité à prendre la décision finale sur ce point

Après avoir effectué son premier essai (tentative) l'athlète ou son Coach doit communiquer au Jury la charge de son deuxième essai (tentative)

La charge choisie doit être inscrite sur la feuille de tentative officielle et remise au Marshall qui la conservera à la table d'arbitrage

L'athlète ou son Coach dispose d'une (1) **minute** à partir du moment où l'athlète a quitté le banc pour communiquer sa prochaine barre

La même procédure est à suivre à la fin du deuxième essai (tentative) pour le troisième essai (tentative) ou pour tout autre changement.

La charge communiquée au Marshall pour le deuxième essai (tentative) du tour suivant ne pourra être modifiée, sauf dans le cas où une tentative de record est demandée

La charge ne pourra être augmenté de plus (+) de 0,5 kg (500g) sauf dans l'exemple suivant::

lorsque deux (2) athlètes tentent un record du monde à 102 kg si le premier à passer réussi et bat le record du monde, le second athlète sera autorisé à changer son 2^e essai (tentative) et pourra tenter 102.50 kg afin de battre à nouveau le record du monde en respectant bien sûr les 500g minimum requis.

Au troisième tour deux changements de charge sont autorisés.

La modification de la charge au troisième tour peut être plus élevée ou inférieure à celle demandée à la fin du deuxième tour

Toutefois ces changements ne sont autorisés sous réserve

- que l'athlète n'ait pas déjà été appelé à la plate-forme par le speaker
- que la barre ait déjà été chargée au poids communiqué à la fin du deuxième tour
- que l'athlète le précédent n'ait pas déjà soulevé cette charge

13.2 La Compétition

La compétition proprement dite débutera **deux (2) heures** après l'heure réelle du début de la pesée du plateau concerné et une fois que l'échauffement et la présentation des athlètes aient eu lieu.

Pendant toutes les compétitions agréées et validées par l'IPC Power lifting seuls l'athlète, son Coach, les officiels désignés pour charger la barre et les spotters (pareurs) seront admis sur ou autour de la scène ou de la plate-forme de compétition

Seul un (1) entraîneur national (Coach) est autorisé à être présent sur la plate forme de compétition

Aucun autre membre officiel d'une délégation ou aucun proche de l'athlète est autorisé à accéder à la plate forme de compétition (même autour).

En cas de non respect de cette règle la tentative ne sera pas validée

Les membres du jury et autres officiels techniques désignés à chaque session de la compétition seront disposés de telle façon qu'ils aient une vue dégagée sur l'athlète (à l'exception des trois arbitres chargés d'évaluer)

Ils doivent toujours être placés hors de la plate-forme principale ou hors de la zone (FOP) de compétition

Lors de chaque tentative seuls les chargeurs et spotters (pareurs), les arbitres ont autorité pour vérifier que les personnes présentes sur la scène ou la plate-forme y sont bien autorisées

Lors de la tentative le Coach doit toujours rester dans la zone désignée et marquée au sol et défini par le Jury ou le Contrôleur Technique

L'athlète dispose de **deux (2) minutes** à partir de l'appel de son nom par le Speaker pour effectuer son mouvement. Il doit attendre la fin de l'annonce pour se présenter sur la plate forme. Se référer aux règles et règlement point 2.12 Speaker

Si une erreur dans le chargement ou si l'athlète demande un quatrième essai (tentative) il bénéficiera de **trois (3) minutes** au lieu de deux (2) minutes pour l'exécuter

L'athlète ou son Coach ne doit pas se diriger vers le banc avant d'y être invité par le Contrôleur technique suite à l'annonce faite par le Speaker et le chronomètre déclenché

En cas de non respect de cette règle la tentative ne sera pas validée

Le Contrôleur Technique doit diriger et mener l'athlète sur la plate forme de compétition

Une fois sur le banc tous les athlètes doivent respecter la position de départ suivante

être allongé sur le banc durant toute la durée du mouvement une fois l'ordre de départ « start »' donnée par le Chef arbitre:

Lors du mouvement, la tête les épaules, les fesses, les deux talons doivent rester en contact avec le banc, les jambes doivent être en extension aussi complète que possible, les cheveux ou coiffure ne doivent pas limiter la vue des arbitres

La tête ne doit jamais décoller du banc pendant l'ascension à partir du moment où l'ordre de départ « start » a été donné et jusqu'à ce que l'ordre de fin « lock out » ait été prononcé les bras devant être en complète extension

L'athlète doit toujours saisir la barre avec les pouces et les doigts enveloppant en toute sécurité la circonférence de la barre.

L'espacement autorisé entre les mains de l'athlète ne doit jamais dépasser 81 cm, mesurée entre les index

Même au cas où un déficit physiologique ou anatomique crée un déséquilibre la distance de préhension entre le bord intérieur des index ne doit jamais se trouver en dehors du marquage de 81cm.

Si les deux pouces ou l'un des pouces n'empaume (ent) pas la barre la tentative ne sera pas validée

Si un athlète ne peut pas entièrement étendre les bras suite à la déformation anatomique d'un ou de ses deux coudes : flessum, il doit se présenter aux 3 arbitres et au Jury, avant de s'installer sur le banc au début de chaque tentative et le signaler

Si un athlète ne peut pas entièrement étirer une ou ses deux jambes suite à une déformation anatomique ou neurologique il doit se présenter aux 3 arbitres et au Jury avant de s'installer sur le banc au début de chaque tentative et le signaler

Des dérogations spéciales peuvent être accordées en cas d'invalidité spécifique ou pour des raisons médicales. Celles -ci doivent toujours été vérifiées par le classificateur de l'IPC Power lifting et inscrite dans le carnet des athlètes

Par exemple en cas de contractions irrépressibles des muscles des jambes ne permettant de les étendre complètement étendues et ou lorsque les deux talons ne peuvent toucher le banc.

En dehors des règles générales définies plus haut plus qui s'appliquent à tous les athlètes, certaines règles spécifiques liées au handicap s'appliquent pour les personnes mentionnées ci-dessous

Les Autres et les athlètes présentant une atteinte médullaire

Une orthèse ou des chaussures spécifiques seront autorisés
Celles-ci doivent être formellement et officiellement vérifiées et autorisées à être portées par un classificateur agréé de l'IPC Power lifting et notées dans le livret de l'athlète/

Infirmité motrice cérébrale

En cas de flossum des genoux une cale peut être autorisée après avoir été vérifiée et autorisée par un classificateur de l'IPC Power lifting mais également vérifiée et autorisée par l'officiel désigné lors de la vérification de l'équipement (»kit ») de l'athlète avant la pesée.

Seuls les athlètes atteints de paralysie cérébrale peuvent utiliser un coin spécial.

L'utilisation de coussins (coins) sous les genoux des athlètes ou d'autres artifices n'est pas autorisée

Les dimensions hors tout d'un coussin (coin) doivent être adaptées à l'athlète en fonction de son handicap mais la largeur hors tout ne doit pas dépasser 600 mm et les côtés du banc afin de ne pas favoriser le mouvement

Les personnes amputées

Selon le type et le niveau d'amputation les jambes, les pieds de l'athlète, et / ou la prothèse (si autorisée à être portée) doivent être en appui sur le banc

Des dérogations spéciales peuvent être accordées pour des raisons médicales, celles-ci doivent être évaluées et vérifiées par un classificateur agréé de l'IPC Power lifting et enregistré dans le livret de l'athlète

13.3 Le développé exécution du mouvement

Une fois allongé sur le banc l'athlète peut demander une aide soit pour soulever la barre et l'amener au dessus de sa poitrine en position de départ, coudes tendus, soit pour la positionner en bonne position sur les supports latéraux (taquets)

Le Coach ou l'athlète doivent en faire la demande au chef arbitre à l'approche du banc

Lorsque cette aide est demandée par l'athlète ou son Coach le chef des chargeurs et les chargeurs latéraux peuvent aider l'athlète à décoller la barre des supports latéraux (taquets)

Après avoir pris le contrôle de la barre à bout de bras l'athlète doit attendre les coudes tendus et verrouillés jusqu'à ce que le Chef arbitre lui donne oralement l'ordre de départ « Start »

13.3.1 L'ordre de départ "start"

Des que l'arbitre considère que l'athlète contrôle fermement la barre à bout de bras coudes tendus et verrouillés (sous réserve de problèmes médicaux particuliers, consulter les règles de classification et règlements de l'IPC Power lifting), il lui donnera immédiatement l'ordre oral « start » de départ

En même temps que ce commandement fort, clair et audible, le Chef arbitre donnera également un signal visuel mouvement du bras tendu vers le bas

13.3.2 Le «Lift»

Des que l'ordre de départ est donné l'athlète doit descendre la barre sur la poitrine de façon contrôlée, marquer un temps d'arrêt sur la poitrine, n'effectuer aucun rebond, ni enfoncement de la poitrine considérés comme pouvant aider l'athlète dans son ascension,

La barre doit progresser vers le haut de manière linéaire, rectiligne (sauf en cas de flexum de coude (s)). Les deux bras doivent être tendus de façon identique

A aucun moment la barre ne doit subir de décalage pendant sa phase d'ascension vers le haut

La barre peut s'arrêter pendant la phase d'ascension (mouvement concentrique) mais ne doit à aucun moment redescendre à nouveau vers la poitrine

Une fois les bras tendus : « lock-out » et la barre maintenue fermement sous contrôle par l'athlète le Chef arbitre donnera l'ordre oral « rack » à celui-ci qui reposera la barre sur les supports latéraux (taquets) d'un mouvement vers l'arrière, les bras toujours tendus, avec ou sans l'aide des pareurs « spotters » / chargeurs

13.3.3 L'ordre de reposer "rack"

L'ordre de «Rack » doit être donné lorsque le Chef arbitre estime que l'athlète a terminé son ascension, qu'il contrôle la barre à bout de bras, les coudes verrouillés, ou lorsqu'il considère la tentative comme infructueuse.

En même temps que l'ordre verbal audible le Chef arbitre doit également donner un signal visuel consistant en un mouvement du bras tendu vers l'arrière

Ce n'est que lorsque la barre a été replacée sur les racks que les arbitres peuvent annoncer leur décision conjointe au moyen de lumières ou de drapeaux

LUMIERE BLANCHE / DRAPEAU BLANC: pour un "lift Good" BON

LUMIERE ROUGE /DRAPEAU ROUGE : pour un "No lift" ESSAI

À la fin de leur tentative les athlètes doit quitter la plate forme de compétition (FOP) dans *les 30 secondes* qui suivent sous peine de disqualification

L'athlète ou son Coach disposent d'une minute après que l'athlète ait quitté le banc pour communiquer au Marshall son prochain essai sur la feuille officielle de tentative contresignée par le Marshall

Le Coach doit signer cette feuille à l'encre bleue ou noire et le Marshall contre signer à chaque fois à l'encre rouge.

Lorsque l'athlète ou son Coach ne respectent pas cette règle et que la minute autorisée est dépassée les règles suivantes doivent être automatiquement appliquées par le Marshall

- si la tentative de l'athlète a été enregistrée comme infructueuse, la barre de la prochaine tentative sera chargée exactement du même poids que la tentative précédente.

- si la tentative précédente a été enregistrée comme réussie, la barre de la prochaine tentative sera augmentée d'un 1kgs seulement.

Lorsque la demande de modification de charge n'a pas été effectuée (excepté au deuxième essai ou aucun changement n'est autorisé) dans le temps imparti à l'athlète ou à son Coach celle-ci ne sera pas prise en compte en conformité avec les règlements de l'IPC Power lifting. Aucune possibilité de contestation ou d'appel

L'athlète ou son Coach peuvent changer deux (2) fois la charge de la troisième tentative (Cf règlement IPC Power lifting)

13,4 Disqualification

En dehors du fait que l'athlète n'ait pas respecté les règles pré citées les arbitres se doivent obligatoirement de refuser un essai à l'athlète à la suite d'une ou des erreurs techniques suivantes

a) Non observation des ordres du Chef arbitre (par exemple de l'ordre de « Start » ou de « Rack ») ou le remplacement de la barre sur les supports (taquets) avant l'ordre de « start » ou de « rack » du Chef arbitre

b) Tout changement dans la position de l'athlète lors de l'exécution du mouvement (par exemple de la tête, des épaules, des fesses ou des pieds qui ne reposent pas sur le banc de la même façon que dans la position d'origine constatée lors de l'installation de l'athlète)

c) Tout déplacement latéral de la main ou des deux mains le long de la barre au cours de la séquence de levage.

d) Toute enfoncement de la barre sur la poitrine

e) Toute rebond flagrant de la barre sur la poitrine permettant à l'athlète de bénéficier ainsi d'un avantage en utilisant un élan après que la barre ait touché la poitrine

f) Tout mouvement vers le bas de la barre pendant la phase d'ascension suivi d'une poussée vers le haut (ascenseur). La barre peut subir un arrêt pendant la phase d'ascension mais ne doit pas redescendre à nouveau

g) Tout mouvement inégal d'extension des deux bras (coudes) pendant la phase d'ascension

h) Toute extension inégale des deux bras (coudes) lors de l'ordre «lock-out»

Note:

En fin de mouvement les bras (coudes) doivent être verrouillés ensemble et simultanément et la barre complètement à l'horizontale lors de l'ascension ou sur un lock-out. (sauf dérogation accordée : flessum de coude (s) signalé (s))

i) Toute tentative inachevée (extension incomplète) sans aucun effort apparent, ou l'impossibilité de tendre les bras en fin de mouvement

Remarque: Cela signifie que les bras étant correctement verrouillés à la fin de la phase d'ascension la barre peut être reposée sur les supports sans que cela corresponde à la position qu'elle avait au départ du mouvement. Ce n'est pas une raison pour une décision de «NO LIFT »

j) Si la barre entre en contact ou est touché par l'un des chargeurs/pareurs ou le Chef arbitre lors de son ordre de « start »

k) Si la barre touche les supports latéraux au cours de l'ascension afin de la rendre plus facile, ou si la barre touche les taquets

Note:

Si la barre touche de manière incontrôlée les supports latéraux pendant l'ascension et qu'il s'avère que ce ne fut d'aucune aidé pour athlète la tentative ne sera pas validée

l) Le temps écoulé - «Timed Out"

m) En cas de record du monde si l'athlète porte un équipement ou un vêtement illicite ou des vêtements non constatés lors du contrôle de son équipement officiel « kit »

13.5 Les erreurs de chargement ou du Speaker

Si au cours d'un plateau ou d'une tentative infructueuse en raison d'une barre mal chargée par les chargeurs/ spotter (erreur flagrante de chargement), d'une défaillance de l'équipement, l'athlète se verra systématiquement attribué une nouvelle tentative au poids correct demandé par le Chef arbitre

Cette nouvelle tentative aura lieu à la fin du plateau lors duquel l'erreur s'est produite.

Si cette erreur est constatée avant que la tentative n'ait réellement commencée l'athlète aura la possibilité, soit de commencer son essai une fois l'erreur rectifiée, soit à la fin du tour du plateau

Si l'athlète se trouve être le dernier du plateau ou l'erreur a été commise alors il lui sera accordé **trois minutes(3)** avant de commencer sa nouvelle tentative

Si le Speaker fait une erreur en annonçant un poids plus léger ou plus lourd que celui demandé par l'athlète le Chef arbitre appliquera les mêmes règles que pour les erreurs de chargement et prendra la décision qui s'impose

Si pour une raison quelconque, il n'est pas possible à l'athlète ou à son Coach de se trouver dans les environs de la plate-forme afin de suivre l'évolution de la compétition et que de ce fait il ne se présente pas sur la plate forme pour effectuer sa tentative parce que l'orateur a omis d'annoncer au moment opportun son changement de charge l'athlète sera autorisé à effectuer sa tentative à la fin du tour de son plateau

Le Chef arbitre sera le seul habilité à prendre toutes décisions en cas d'erreurs de chargement ou d'annonces incorrectes par le Speaker.

Toutes décisions prises seront transmises au Speaker qui devra alors à son tour faire l'annonce appropriée.

I13.6 Exemples d'erreurs de chargement

a) Si la barre est chargée à un poids inférieur à celui demandée par l'athlète et que la tentative est réussie, l'athlète peut accepter cette tentative qui sera alors enregistrée. Il peut aussi choisir de recommencer sa tentative au poids qu'il avait initialement demandé.

Si la tentative n'est pas réussie l'athlète se verra accorder une nouvelle tentative au même poids qu'initialement demandé. Dans les deux cas ces nouvelles tentatives ne peuvent être exécutées qu'en fin du plateau au cours duquel l'erreur s'est produite.

b) Si la barre est chargée à un poids supérieur à celui demandée par l'athlète et que la tentative est réussie, l'athlète se verra accordée cette tentative qui sera enregistrée. Toutefois et exceptionnellement et seulement dans ce cas le poids sera réduit à nouveau si nécessaire pour les athlètes passant après lui.

Si la tentative n'est pas réussie l'athlète se verra accorder une nouvelle tentative au poids initialement demandé à la fin du plateau au cours duquel l'erreur s'est produite.

c) Si la répartition des poids sur la barre est inégale et que les disques ne sont pas égaux ou si un problème est constaté au niveau de la barre ou des disques lors de l'exécution du mouvement et qu'en dépit de ces facteurs la tentative est réussie l'athlète peut accepter cette tentative. Le poids réel de la barre chargée sera enregistré. Il peut également choisir de tenter un nouvel essai.

Si la tentative échoue, l'athlète se verra accordé une nouvelle tentative.

Dans les deux cas ces nouvelles tentatives ne peuvent être exécutées qu'en fin du plateau au cours duquel les observations ont été faites.